

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 989

17 avril 2014

SOMMAIRE

AJR Participations S.A.	47428	Litoine S.à r.l.	47427
Alvana Sàrl	47428	Matrix	47472
Apentis S.à r.l.	47428	MCMS S.A.	47426
Atconsulting S.à r.l.	47427	ME Architectes S.à r.l.	47426
Atconsulting S.à r.l.	47428	Nereo Finance S.A.	47429
Bateos Luxembourg	47426	Newcom Sàrl	47429
Bateos Luxembourg	47426	OICM Consulting	47429
Bohl Mezzanine Investment S.A.	47428	P.A.D. Media & Services S.A.	47429
Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l. ...	47429	Paterfamilias S.à r.l.	47426
Claront S.A.	47427	Sentinel Management Holdings S.A.	47430
Conbelts Group S.A.	47472	Skipness S.A.	47429
Ferronnerie Gérard S.à r.l.	47427	Société Européenne de Machines Outils	
Go To Market S.à r.l.	47427	S.A.	47426
Imalo S.à r.l.	47427	Zelaika S.A.	47428

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 69.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027982/9.

(140033564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

ME Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 50, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 142.581.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027983/9.

(140034093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Paterfamilias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028030/9.

(140033998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Bateos Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030916/9.

(140034313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Bateos Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030917/9.

(140034315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Société Européenne de Machines Outils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.555.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028139/9.

(140033845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Imalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 58.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027883/9.

(140033752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Atconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030894/9.

(140034443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Go To Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8028 Strassen, 35, rue Mathias Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 158.453.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027846/9.

(140034119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Litoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031202/9.

(140034226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Ferronnerie Gérard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 165, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 39.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031066/9.

(140034737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Claront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 9, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.991.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030984/9.

(140035047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 103.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030876/9.

(140034392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Apentis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.115.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030887/9.

(140035029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Alvana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 31, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 145.642.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030877/9.

(140034838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Atconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014030895/9.

(140034444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 129.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028229/9.

(140034064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Bohl Mezzanine Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027660/9.

(140034061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Newcom Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.113.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028013/9.

(140034112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Nereo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 117.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028011/9.

(140033908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 69, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 86.058.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027671/9.

(140033339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Skipness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.604.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031398/9.

(140034552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

OICM Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2723 Howald, 72, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 146.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027394/9.

(140033026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

P.A.D. Media & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 87.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027399/9.

(140033117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Sentinel Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.693.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of February.

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Sentinel Management Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180693 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 October 2013 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") on 20 November 2013 number 2920, page 140145. The Articles were not amended since its incorporation.

Mrs Caroline RONFORT, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Audrey BORDERIEUX, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Mrs Audrey BORDERIEUX, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the Shareholders (as defined below) represented at the meeting by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that Shareholders holding three million one hundred thousand (3,100,000) shares representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by creating 14 new classes of shares and to reallocate the existing shares of the Company to the new classes of shares;

2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred and eight thousand and ninety-four Euros and twenty-one Euro cents (EUR 608,094.21) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to six hundred and thirty-nine thousand and ninety-four Euros and twenty-one Euro cents (EUR 639,094.21), by creating and issuing sixty million eight hundred and nine thousand four hundred and twenty-one (60,809,421) new shares:

- Subscription and payment for the new shares;

3. To acknowledge the report of the board of directors of the Company in relation to the authorised share capital;

4. To appoint new directors to the board of directors of the Company;

5. To acknowledge the new constitution of the board of directors of the Company;

6. To decide to restate in full the articles of association of the Company (the "Articles") (including amendments the object clause) so as to reflect, amongst others, the previous resolutions.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restructure the issued share capital of the Company by:

1. creating the following new classes of shares:

- the class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares");

- the class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares");

- the class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares");

- the class B1 ordinary shares (the "Class B1 Ordinary Shares");

- the class B2 ordinary shares (the "Class B2 Ordinary Shares");

- the class B3 ordinary shares (the "Class B3 Ordinary Shares");
- the class A1 preference shares (the "Class A1 Preference Shares");
- the class A2 preference shares (the "Class A2 Preference Shares");
- the class A3 preference shares (the "Class A3 Preference Shares");
- the class A4 preference shares (the "Class A4 Preference Shares");
- the class B1 preference shares (the "Class B1 Preference Shares");
- the class B2 preference shares (the "Class B2 Preference Shares");
- the class B3 preference shares (the "Class B3 Preference Shares"); and
- the class B4 preference shares (the "Class B4 Preference Shares"),

each a "New Class of Shares" and together the "New Classes of Shares" and each having the rights and obligations determined in the amended and restated Articles as detailed in the sixth resolution below; and

2. reallocating all three million one hundred thousand (3,100,000) existing shares of the Company into the classes A preference shares described above, as follows:

- seven hundred and seventy-five thousand (775,000) Class A1 Preference Shares;
- seven hundred and seventy-five thousand (775,000) Class A2 Preference Shares;
- seven hundred and seventy-five thousand (775,000) Class A3 Preference Shares; and
- seven hundred and seventy-five thousand (775,000) Class A4 Preference Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred and eight thousand and ninety-four Euros and twenty-one Euro cents (EUR 608,094.21) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to six hundred and thirty-nine thousand and ninety-four Euros and twenty-one Euro cents (EUR 639,094.21), by creating and issuing sixty million eight hundred and nine thousand four hundred and twenty-one (60,809,421) new shares (each a "New Share" and together the "New Shares") divided into the New Classes of Shares as detailed below, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and with a share premium of a global amount of six million two hundred and forty-six thousand three hundred and twenty-five Euros and seventy-nine Euro cents (EUR 6,246,326.79) relating to the New Classes of Shares and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the sixth resolution below, through a contribution in cash.

The New Shares are issued as follows:

- three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) Class A1 Ordinary Shares;
- three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) Class A2 Ordinary Shares;
- two hundred and ninety thousand six hundred and ninety (290,690) Class A3 Ordinary Shares;
- twenty million one hundred and sixty thousand (20,160,000) Class B1 Ordinary Shares;
- twenty million one hundred and sixty thousand (20,160,000) Class B2 Ordinary Shares;
- seventeen million two hundred and eighty thousand (17,280,000) Class B3 Ordinary Shares;
- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-four (494,634) Class A1 Preference Shares;
- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-four (494,634) Class A2 Preference Shares;
- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-four (494,634) Class A3 Preference Shares;
- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-two (494,632) Class A4 Preference Shares;
- sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) Class B1 Preference Shares;
- sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) Class B2 Preference Shares;
- sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) Class B3 Preference Shares; and
- sixty-five thousand four hundred and seventy-three (65,473) Class B4 Preference Shares.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe and fully pay for:

- three hundred and thirty-five thousand six hundred and eighty-seven (335,687) Class A1 Ordinary Shares attached with a share premium of three hundred and thirty-two thousand three hundred and thirty Euros and thirteen Euro cents (EUR 332,330.13);
- three hundred and thirty-five thousand six hundred and eighty-seven (335,687) Class A2 Ordinary Shares attached with a share premium of three hundred and thirty-two thousand three hundred and thirty Euros and thirteen Euro cents (EUR 332,330.13);
- two hundred and eighty-seven thousand seven hundred and twenty-three (287,723) Class A3 Ordinary Shares attached with a share premium of two hundred and eighty-four thousand eight hundred and forty-five Euros and seventy-seven Euro cents (EUR 284,845.77);

- twelve million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and seventy-two (12,958,272) Class B1 Ordinary Shares;

- twelve million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and seventy-two (12,958,272) Class B2 Ordinary Shares;

- eleven million one hundred and seven thousand and fifty-six (11,107,056) Class B3 Ordinary Shares;

- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-four (494,634) Class A1 Preference Shares attached with a share premium of one million two hundred and fifty-six thousand nine hundred and thirty-seven Euros and sixty-six Euro cents (EUR 1,256,937.66);

- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-four (494,634) Class A2 Preference Shares attached with a share premium of one million two hundred and fifty-six thousand nine hundred and thirty-seven Euros and sixty-six Euro cents (EUR 1,256,937.66);

- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-four (494,634) Class A3 Preference Shares attached with a share premium of one million two hundred and fifty-six thousand nine hundred and thirty-seven Euros and sixty-six Euro cents (EUR 1,256,937.66);

- four hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-two (494,632) Class A4 Preference Shares attached with a share premium of one million two hundred and fifty-six thousand nine hundred and thirty-five Euros and sixty-eight Euro cents (EUR 1,256,935.68);

- fifty-one thousand eight hundred and forty-nine (51,849) Class B1 Preference Shares attached with a share premium of fifty-one thousand three hundred and thirty Euros and fifty-one Euro cents (EUR 51,330.51);

- fifty-one thousand eight hundred and forty-nine (51,849) Class B2 Preference Shares attached with a share premium of fifty-one thousand three hundred and thirty Euros and fifty-one Euro cents (EUR 51,330.51);

- fifty-one thousand eight hundred and forty-nine (51,849) Class B3 Preference Shares attached with a share premium of fifty-one thousand three hundred and thirty Euros and fifty-one Euro cents (EUR 51,330.51);

- fifty-one thousand eight hundred and forty-eight (51,848) Class B4 Preference Shares attached with a share premium of fifty-one thousand three and twenty-nine Euros and fifty-two Euro cents (EUR 51,329.52);

fully paid by a contribution in cash for a total amount of six million five hundred and eighty-four thousand two hundred and sixty-two Euros (EUR 6,584,262.-) out of which: (i) four hundred and one thousand six hundred and eighty-six Euros and twenty-six Euro cents (EUR 401,686.26) are allocated to the share capital of the Company and (ii) six million one hundred and eighty-two thousand five hundred and seventy-five Euros and seventy-four Euro cents (EUR 6,182,575.74) are allocated to the share premium accounts of the Company.

Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited (acting in its capacity as trustee of the Skrill Employee Benefit Trust), a limited company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at P.O. Box 41, Floor 2, Le Marchant House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3BE and registered under number 24531 (the "New Shareholder 1"), represented as stated above, declares to subscribe to:

- three thousand four hundred and sixty-one (3,461) Class A1 Ordinary Shares attached with a share premium of three thousand four hundred and twenty-six thousand Euros and thirty-nine Euro cents (EUR 3,426.39);

- three thousand four hundred and sixty-one (3,461) Class A2 Ordinary Shares attached with a share premium of three thousand four hundred and twenty-six thousand Euros and thirty-nine Euro cents (EUR 3,426.39);

- two thousand nine hundred and sixty-seven (2,967) Class A3 Ordinary Shares attached with a share premium of two thousand nine hundred and thirty-seven Euros and thirty-three Euro cents (EUR 2,937.33);

- five million and forty thousand (5,040,000) Class B1 Ordinary Shares;

- five million and forty thousand (5,040,000) Class B2 Ordinary Shares;

- four million and three hundred and twenty thousand (4,320,000) Class B3 Ordinary Shares;

- thirteen thousand six hundred and twenty-seven (13,627) Class B1 Preference Shares attached with a share premium of thirteen thousand four hundred and ninety Euros and seventy-three Euro cents (EUR 13,490.73);

- thirteen thousand six hundred and twenty-seven (13,627) Class B2 Preference Shares with a share premium of thirteen thousand four hundred and ninety Euros and seventy-three Euro cents (EUR 13,490.73);

- thirteen thousand six hundred and twenty-seven (13,627) Class B3 Preference Shares with a share premium of thirteen thousand four hundred and ninety Euros and seventy-three Euro cents (EUR 13,490.73); and

- thirteen thousand six hundred and twenty-five (13,625) Class B4 Preference Shares attached with a share premium of thirteen thousand four hundred and eighty-eight Euros and seventy-five Euro cents (EUR 13,488.75).

fully paid by a contribution in cash for a total amount of two hundred and eight thousand three hundred and ninety-five (EUR 208,395.-) out of which: (i) one hundred and forty-four thousand six hundred and forty-three Euros and ninety-five Euro cents (EUR 144,643.95) are allocated to the share capital of the Company and (ii) sixty-three thousand seven hundred and fifty-one Euros and five Euro cents (EUR 63,751.05) are allocated to the share premium accounts of the Company.

Mr. Nick Walker, director, born on 20 November 1973 in Gravesend, United Kingdom, having its professional address at Floor 27, 25 Canada Square London E14 5LQ, United Kingdom (the "New Shareholder 2"), represented as stated above, declares to subscribe to:

- two million one hundred and sixty-one thousand seven hundred and twenty-eight (2,161,728) Class B1 Ordinary Shares;
- two million one hundred and sixty-one thousand seven hundred and twenty-eight (2,161,728) Class B2 Ordinary Shares; and
- one million eight hundred and fifty-two thousand nine hundred and forty-four (1,852,944) Class B3 Ordinary Shares; fully paid by a contribution in cash for a total amount of sixty-one thousand seven hundred and sixty-four Euros (EUR 61,764.-) entirely allocated to the share capital of the Company.

The total contribution of an amount of six million eight hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty-one Euros (EUR 6,854,421.-) is allocated as follows: (i) six hundred and eight thousand and ninety-four Euros and twenty-one Euro cents (EUR 608,094.21) are allocated to the share capital of the Company and (ii) six million two hundred and forty-six thousand three hundred and twenty-six Euros and seventy-nine Euro cents (EUR 6,246,326.79) are allocated to the share premium accounts of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Pursuant to the preceding second resolution and related subscriptions, the New Shareholder 1 and the New Shareholder 2 enter the meeting as shareholders.

The New Shareholder 1, the New Shareholder 2 and the Sole Shareholder shall thereafter be referred to as the "Shareholders".

The Shareholders take the following resolutions:

Third resolution

The Shareholders acknowledge the report prepared by the board of directors of the Company (the "Board of Directors") dated 10 February 2014 in relation to the authorization given to Board of Directors to limit or cancel the existing shareholders' preferential subscription rights, while issuing shares and bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible or exercisable into shares and non-voting preferred shares within the framework of the authorised share capital, as introduced by the sixth resolution amending and restating the Articles below.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as directors of the Company until the annual general meeting resolving on the annual accounts to be held in 2019:

- Mr. Nilesh Pandya, director, born on 23 January 1971 in Nairobi, Kenya, having his professional address at Floor 27, 25 Canada Square London E14 5LQ, United Kingdom, with effect as of 12 February 2014;
- Mr. Georg Von Brevern, director, born on 13 August 1968 in Celle, Germany, having his professional address at Floor 27, 25 Canada Square London E14 5LQ, United Kingdom, with effect as of 12 February 2014;
- Mr. Roland Schaar, director, born on 18 May 1971 in Klagenfurt, Austria, having his professional address at Floor 27, 25 Canada Square London E14 5LQ, United Kingdom, with effect as of 12 February 2014; and
- Mr. Nicholas Walker, director, born on 20 November 1973 in Gravesend, United Kingdom, having his professional address at Floor 27, 25 Canada Square London E14 5LQ, United Kingdom, with effect as of 12 February 2014.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that, following the above appointments the Board of Directors the Company is now constituted as follows, with effect as of 12 February 2014:

- Mr. Manuel Mouget;
- Mr. Thomas Morana;
- Mr. Luigi Sbrozzi;
- Mr. Nilesh Pandya;
- Mr. Georg Von Brevern;
- Mr. Roland Schaar; and
- Mr. Nicholas Walker.

Sixth resolution

The Shareholders further resolve to proceed to a full restatement of the Articles (including amendments the object clause) to reflect, amongst others, the above resolutions and accordingly the Articles shall now read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Sentinel Management Holdings S.A." (the "Company").

2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the General Meeting (the "General Meeting"), adopted in the manner required for an amendment of these articles of association (the "Articles").

3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds without public offering, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

B. Share capital - Authorised capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

5. Share capital and Authorised capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at six hundred and thirty-nine thousand and ninety-four Euros and twenty-one Euro cents (EUR 639,094.21), represented by:

(a) three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) class A1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Ordinary Shares");

(b) three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) class A2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Ordinary Shares");

(c) two hundred and ninety thousand six hundred and ninety (290,690) class A3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Ordinary Shares", together with the Class A1 Ordinary Shares and Class A2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class A Ordinary Shares");

(d) twenty million one hundred and sixty thousand (20,160,000) class B1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");

(e) twenty million one hundred and sixty thousand (20,160,000) class B2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Ordinary Shares");

(f) seventeen million two hundred and eighty thousand (17,280,000) class B3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Ordinary Shares", together with the Class B1 Ordinary Shares and Class B2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class B Ordinary Shares" and which together with the Class A Ordinary Shares are referred to hereafter as the "Ordinary Shares");

(g) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Preference Shares");

(h) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A2 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Preference Shares");

(i) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A3 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Preference Shares");

(j) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-two (1,269,632) class A4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A4 Preference Shares", together with the Class A1 Preference Shares, Class A2 Preference Shares and Class A3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class A Preference Shares");

(k) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Preference Shares");

(l) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B2 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Preference Shares");

(m) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B3 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Preference Shares"); and

(n) sixty-five thousand four hundred and seventy-three (65,473) class B4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B4 Preference Shares", together with the Class B1 Preference Shares, Class B2 Preference Shares and Class B3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class B Preference Shares" and the Class B Preference Shares together with the Class A Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Preference Shares").

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is two million Euro (EUR 2,000,000).

(a) The Board is authorised to issue Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(i) the above authorisation will expire on 9 February 2019 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(ii) the Board may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board may determine, subject to the 1915 Law.

(b) The Board is authorised to:

(i) do all things necessary or desirable to amend this Article 5.2 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.1 (a);

(ii) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(iii) delegate to any Director or officer of the Company, or to any other person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary.

5.2.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, including but not limited to:

(a) a share premium or other reserve account in relation to the Preference Shares into which any premium paid on any Preference Share or Class of Preference Shares or reserve allocated to any Preference Share or Class of Preference Shares is transferred and the balance on which each corresponding Shareholder has economic rights calculated on the basis of his aggregate contribution, it being understood that an amount equal to any amount of share premium paid in relation to the issue of any Preference Share or Class of Preference Shares or any amount of reserve allocated to any Preference Share or Class of Preference Shares, shall be reserved and repaid to the corresponding Preference Shareholder, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve; and

(b) a share premium or other reserve account in relation to the Ordinary Shares into which any premium paid on any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares or reserve allocated to any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares is transferred and the balance on which each corresponding Shareholder has economic rights calculated on the basis of his

aggregate contribution, it being understood that an amount equal to any amount of share premium paid in relation to the issue of any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares or any amount of reserve allocated to any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares, shall be reserved and repaid to the corresponding Ordinary Shareholder, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.

5.2.3 For the avoidance of doubt, the Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more reserve accounts in accordance with Article 5.2.2(a) or 5.2.2(b) respectively. Decisions as to the use of any such reserve accounts are to be taken, in accordance with Article 5.2.2, by the Board subject to the 1915 Law, these Articles and the Shareholders' Agreement.

5.2.4 Under the terms and conditions provided by the 1915 Law, these Articles and the Shareholders' Agreement, the Company's issued share capital and/or its Authorised Capital may be increased by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several Shareholders.

6.3 All Shares are entitled to distributions in accordance with Article 29 below.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the Sole Shareholder, as the case may be, or any other Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company's Shares are in registered form and may not be converted into Shares in bearer form.

6.6 Each Share carries one vote and all Shares have equal rights, save as otherwise provided in these Articles.

6.7 Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be able to vote.

7. Register of shares and Ownership.

7.1 The Register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. The Register will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such Shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Article 9.2 of these Articles as well as any security rights granted on Shares.

7.2 Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

7.3 Ownership

7.3.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a Shareholder in the Register.

7.3.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

8. Repurchase of shares.

8.1 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by 1915 Law, repurchase or redeem its own Shares and the share capital of the Company may be reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment to these Articles exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption") in the following order:

8.1.1 the Class 4 Preference Shares;

8.1.2 the Class 3 Preference Shares;

8.1.3 the Class 2 Preference Shares;

8.1.4 the Class 1 Preference Shares;

8.1.5 the Class 3 Ordinary Shares;

8.1.6 the Class 2 Ordinary Shares;

8.1.7 the Class 1 Ordinary Shares.

8.2 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share as follows:

8.2.1 on redemption of a Class 4 Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class 4 Preferred Return;

8.2.2 on redemption of a Class 3 Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class 3 Preferred Return;

8.2.3 on redemption of a Class 2 Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class 2 Preferred Return; and

8.2.4 on redemption of a Class 1 Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class 1 Preferred Return;

8.2.5 on a redemption and cancellation of a Class of Ordinary Shares (in the order provided in Articles 8.1.5 to 8.1.7), such Class of Ordinary Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of the Ordinary Shares of the redeemed and cancelled Classes of Ordinary Shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Ordinary Share for each such Ordinary Share of the relevant Class of Ordinary Shares held by them and cancelled.

8.3 For the purpose of Article 8.2.5, the "Cancellation Value" per Ordinary Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled.

8.4 The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Ordinary Shares shall be the Available Amount of the relevant class of Ordinary Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Ordinary Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment to the Articles, provided however that the total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

9. Transfer of shares - General.

9.1 No Disposal of Shares shall take place unless it is permitted by and made in accordance with these Articles, the Shareholders' Agreement and the 1915 Law. No Manager nor the Trustee may Dispose of Shares unless such Disposal is permitted by Article 9.4 and the Shareholders' Agreement. No Shareholder other than a Manager or the Trustee may Dispose of Shares unless such Disposal is permitted by Article 9.5 below and the Shareholders' Agreement.

9.2 Any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the Register, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the Register.

9.3 The Company, through any of its Directors, may also accept and enter into the Register any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

9.4 Subject to the Shareholders' Agreement, no Shares may be Disposed of by a Manager or the Trustee other than:

9.4.1 with a CVC Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms and conditions);

9.4.2 for bona fide tax planning purposes, to a Family Member or a Family Trust (or from a Family Member or Family Trust to another Family Member or Family Trust or back to the relevant Manager) with prior CVC Investor Consent (not to be unreasonably withheld or delayed), but which consent may be subject to such terms or conditions as the CVC Investors may determine;

9.4.3 when the Disposal is required by, and made pursuant to, Article 10;

9.4.4 to the personal representatives or beneficiaries of a Manager who has died and who was a director or employee of, or consultant to, a Group Company;

9.4.5 when required by Article 11 and the Shareholders' Agreement;

9.4.6 pursuant to a Listing (in accordance with the provisions of any underwriting agreement in respect of that Listing);

9.4.7 to the Company in each case in accordance with the 1915 Law and with a CVC Investor Consent; or

9.4.8 when otherwise required to do so pursuant to the Shareholders' Agreement.

9.5 Subject to the Shareholders' Agreement, save for when disposed of by a Manager, or Trustee, no Shares may be Disposed of by its holder:

9.5.1 with a CVC Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms or conditions);

9.5.2 by an Investor, to an Affiliate of that Investor;

9.5.3 by a CVC Investor, to a Syndicatee in accordance with the Shareholders' Agreement;

9.5.4 pursuant to a Listing (in accordance with the provisions of any underwriting agreement in respect of that Listing);

9.5.5 by a CVC Investor pursuant to a proposed Sale which gives rise to a right to serve a Drag Notice in accordance with Article 11;

9.5.6 when required by Article 11;

9.5.7 when required by the Shareholders' Agreement; or

9.5.8 to the Company in accordance with the Law and with a CVC Investor Consent.

10. Transfer of shares - leaving employee, director or consultant.

10.1 Article 9.4 applies when an employee or director of, or consultant to, any Group Company who is a Shareholder, or who has transferred Shares, ceases for any reason to be an employee or director of, or consultant to, a Group Company

and does not continue as an employee or director of, or consultant to, any other Group Company (such employee, director or consultant being a "Leaver").

10.2 In the 12 months immediately following the relevant Cessation Date for that Leaver, the Board, upon the recommendation of the Remuneration Committee, may (and shall if a Class A Director so directs) serve notice in writing (a "Compulsory Transfer Notice") on each or any of:

10.2.1 the Leaver;

10.2.2 any person to whom Shares subscribed (or otherwise acquired) by that Leaver have been transferred;

10.2.3 if the Leaver has died, his personal representatives and/or any other person who becomes beneficially entitled to Shares on the death of that Leaver;

10.2.4 if the Leaver has become bankrupt, any person who becomes entitled to Shares on his bankruptcy; and

10.2.5 any holder of Shares who is a nominee of, or who otherwise holds Shares on behalf of, any person referred to in Article 10.2.1 to Article 10.2.4 (inclusive) including, for the avoidance of doubt, any trustee of an Employee Trust, (each a "Compulsory Transferor" and one or more of them, the "Compulsory Transferor(s)").

10.3 A Compulsory Transfer Notice may require the Compulsory Transferor(s) to transfer the title to some or all of the relevant Compulsory Transfer Securities on the terms set out in this Article 9.4 to one or more of the following categories of person(s) (or, with the prior written consent of the Managers' Representative, any other person nominated as set forth by the Shareholders' Agreement) including any one or more of:

10.3.1 a person or persons intended to take the Leaver's place;

10.3.2 another director, officer or employee of, or consultant to a Group Company;

10.3.3 the Trustee or any other Employee Trust;

10.3.4 the Company; and

10.3.5 a nominee, trustee or custodian (pending nomination of another person pursuant to this Article 10.3) (the relevant Compulsory Transfer Securities being "Warehoused Shares"),

(each a "Compulsory Transferee" and one or more of them, the "Compulsory Transferee(s)") and in the case of more than one Compulsory Transferee, in the proportions indicated in the Compulsory Transfer Notice. The Compulsory Transfer Notice may reserve the right to finalise the identity of the Compulsory Transferee(s) once the price for the Compulsory Transfer Securities has been agreed in accordance with Article 10.4.1 or certified in accordance with Article 10.6.

10.4 The price for each Compulsory Transfer Security (the "Compulsory Transfer Price") shall be:

10.4.1 the price agreed in writing between the Compulsory Transferor(s) and the Board (upon the recommendation of the Remuneration Committee; or

10.4.2 if no agreement is reached under Article 10.4.1 within seven (7) days of the date of the Compulsory Transfer Notice:

(a) if the Leaver is a Bad Leaver, the lower of:

(i) the Issue Price of the relevant Compulsory Transfer Security (or where the Compulsory Transfer Security was originally acquired by the Leaver by way of an arm's length transfer rather than allotment, the amount paid by such Leaver); and

(ii) the Certified Market Value of each such Compulsory Transfer Security, provided that the price for each Compulsory Transfer Security other than a Class B Ordinary Share held by a Resigning Leaver shall be the Certified Market Value of each such Compulsory Transfer Security;

(b) if the Leaver is a Good Leaver, the Certified Market Value of each such Compulsory Transfer Security; and

(c) if the Leaver is an Intermediate Leaver the price for each Compulsory Transfer Security which is not a Class B Ordinary Share shall be the Certified Market Value of each such Compulsory Transfer Security and in respect of the Class B Ordinary Shares held by such Leaver:

(i) where the Intermediate Leaver leaves within 12 months following the date on which he acquired such Class B Ordinary Shares, he shall receive the lower of:

(A) Class B Ordinary Share Acquisition Price of such Class B Ordinary Shares; and

(B) the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares;

(ii) where the Intermediate Leaver leaves on or after 12 months following, but before 24 months following, the date on which he acquired such Class B Ordinary Shares, he shall receive:

(A) in respect of 80% of such Class B Ordinary Shares, the lower of:

(1) the Class B Share Acquisition Price of such Class B Ordinary Shares; and

(2) the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares; and

(B) in respect of 20% of such Class B Ordinary Shares, the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares;

(iii) where the Intermediate Leaver leaves on or after 24 months following, but before 36 months following, the date on which he acquired such Class B Ordinary Shares, he shall receive:

- (A) in respect of 60% of such Class B Ordinary Shares, the lower of:
- (1) the Class B Share Acquisition Price of such Class B Ordinary Shares; and
 - (2) the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares; and
- (B) in respect of 40% of such Class B Ordinary Shares, the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares;
- (iv) where the Intermediate Leaver leaves on or after 36 months following, but before 48 months following, the date on which he acquired such Class B Ordinary Shares, he shall receive:
- (A) in respect of 40% of such Class B Ordinary Shares, the lower of:
- (1) the Class B Share Acquisition Price of such Class B Ordinary Shares; and
 - (2) the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares; and
- (B) in respect of 60% of such Class B Ordinary Shares, the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares;
- (v) where the Intermediate Leaver leaves on or after 48 months following the date on which he acquired such Class B Ordinary Shares, he shall receive:
- (A) in respect of 20% of such Class B Ordinary Shares, the lower of:
- (1) the Class B Share Acquisition Price of such Class B Ordinary Shares; and
 - (2) the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares; and
- (B) in respect of 80% of such Class B Ordinary Shares, the Certified Market Value of such Class B Ordinary Shares.

10.5 If a person who was a Good Leaver or an Intermediate Leaver as at his Cessation Date subsequently becomes a Bad Leaver, the Board, upon the recommendation of the Remuneration Committee, may (and shall if a Class A Director so requests) require such person to pay the Compulsory Transferee an amount equal to the difference between the Compulsory Transfer Price in respect of such Leaver and the Compulsory Transfer Price to which that Leaver would have been entitled if he had been a Bad Leaver as at his Cessation Date (such difference, if any, being the "Bad Leaver Refund").

10.6 Promptly following the elapsing of the seven (7) day period referred to in Article 10.4.2, the Board shall instruct the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the Class A Directors determine that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) to certify the Compulsory Transfer Price of each Compulsory Transfer Security as soon as possible and their decision shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the parties.

10.7 Within seven (7) days of the Compulsory Transfer Price being agreed under Article 10.4.1 or certified under Article 10.4.2, the Board shall notify:

10.7.1 each Compulsory Transferor of the name(s) and address(es) of the Compulsory Transferee(s) and the number of Compulsory Transfer Securities to be transferred to each such Compulsory Transferee and the date on which the sale and purchase of the Compulsory Transfer Securities is to be completed (the "Compulsory Transfer Completion Date"); and

10.7.2 each Compulsory Transferee, indicating:

- (a) the number of Compulsory Transfer Securities to be transferred;
- (b) the Compulsory Transfer Price; and
- (c) the Compulsory Transfer Completion Date.

10.8 The Compulsory Transferor(s) shall transfer the title to the relevant Compulsory Transfer Securities to the relevant Compulsory Transferee(s) on the terms set out in this Article 9.4, by delivering to the Company on or before the Compulsory Transfer Completion Date a duly executed short form sale and purchase agreement in a form required by the Board under which the Compulsory Transferor(s) will transfer the title to the relevant Compulsory Transfer Securities to the relevant Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee only, against payment of 50 per cent. of the aggregate Compulsory Transfer Price due to it on the Compulsory Transfer Completion Date. The balance of the Compulsory Transfer Price shall be payable to the Compulsory Transferor on the first anniversary of his Cessation Date, provided that the Compulsory Transferee shall be entitled to deduct from the balance of the Compulsory Transfer Price an amount equal to some or all of any Bad Leaver Refund due by such Leaver (and the amount of any such Bad Leaver Refund due by such Leaver shall be reduced by a corresponding amount).

10.9 If a Compulsory Transferor fails to comply with its obligations under Article 10.8 (a "Defaulting Compulsory Transferor"), any member of the Board is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Transferor each of the documents referred to in Article 10.8. The Company shall register the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

10.10 The Defaulting Compulsory Transferor will be entitled, upon registration of the transfer of the Compulsory Transfer Securities (but not before) to 50 per cent. of the Compulsory Transfer Price for the relevant Compulsory Transfer Securities transferred on its/their behalf, without interest, with the balance of the Compulsory Transfer Price (less any amounts due by the Compulsory Transferor to any Group Company) being payable on the first anniversary of his Cessation Date, without interest. Payment to the Compulsory Transferor(s) shall be made in such manner as is agreed between the Board and the Compulsory Transferor(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant Compulsory Transferor's last known address. Receipt of the aggregate Compulsory Transfer Price for the Compulsory

Transfer Securities so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant Compulsory Transferor(s) in favour of the Compulsory Transferee(s) that the title to the relevant Compulsory Transfer Securities was transferred to the Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee.

10.11 No Shares or any other securities issued by the Company and held by a Compulsory Transferor (for the avoidance of doubt, whether or not such person has been served with a Compulsory Transfer Notice) shall be transferred:

10.11.1 until the relevant Compulsory Transferor(s) can no longer be bound to transfer them under Article 10.3; or

10.11.2 without CVC Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms or conditions).

10.12 If the Managers' Representative so requires, the second instalment of the Compulsory Transfer Price due pursuant to Articles 10.8 and 10.10 may be held in a third party escrow account pending release to the relevant Compulsory Transferor on such terms as agreed between the Managers' Representative and the Company (with CVC Investor Consent).

11. Drag along rights.

11.1 If a Sale is proposed and only upon the consent of the Class A Director and Managers' Representative, a member of the Proposed Buyer Group or the Proposed Seller(s) may, following execution of a binding agreement (whether conditional or unconditional) for the transfer of Shares to a member of the Proposed Buyer Group which would on completion constitute a Sale (the "Sale Agreement"), by serving a notice in writing (a "Drag Notice") on each Shareholder who is not a party to the Sale Agreement (each a "Dragged Seller"), require that Dragged Seller to transfer all of the Shares held by such Dragged Seller (the "Drag Shares") to one or more persons identified in the Drag Notice (each a "Drag Buyer") at the consideration determined by the Class A Directors and the Managers' Representative (the "Drag Price") on the date indicated in the Drag Notice (the "Drag Completion Date"), being not less than seven (7) days after the date of the Drag Notice and not prior to the date of completion of the Sale Agreement, and on the terms set out in this Article 11 and as determined by the Class A Directors and the Managers' Representative. If the Sale Agreement does not complete, the Drag Notice shall lapse and the provisions of this Article 11 shall cease to apply in relation to that Drag Notice.

11.2 Each Dragged Seller shall pay its pro rata share (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Drag Shares, to the extent that such costs have been incurred on behalf of the Proposed Seller(s) and all the Dragged Sellers.

11.3 Each Dragged Seller shall transfer the title to its Drag Shares to the Drag Buyer(s) on the terms set out in this Article 11, by delivering to the Company on behalf of the Drag Buyer(s) on or before the Drag Completion Date:

11.3.1 duly executed transfers in respect of the Drag Shares registered in its name;

11.3.2 if a certificate has been issued, the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board); and

11.3.3 a duly executed sale agreement or form of acceptance under which the Dragged Seller will provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Shares and will transfer on the Drag Completion Date the title to its Drag Shares to the Drag Buyer free from all Encumbrances and with full title guarantee,

and, to the extent required, shall sign such other documents to effect the issue of any shares, debt instruments or other securities to the Dragged Seller.

11.4 The Proposed Buyer Group shall pay to the Company the aggregate Drag Price due in respect of all of the Drag Shares on or prior to the Drag Completion Date. Thereafter, the Company shall release the aggregate Drag Price due to each Dragged Seller under this Article 11 in respect of its Drag Shares following delivery to the Company by that Dragged Seller of the documents required under Article 11.3 above.

11.5 If any Shares of any class are issued by the Company at any time after the date of the Drag Notice(s) (the "Subsequent Securities"), the Proposed Buyer Group shall be entitled to serve an additional notice (a "Further Drag Notice") on each holder of such Shares (a "Further Dragged Seller") requiring them to transfer all such Subsequent Securities (the "Subsequent Dragged Shares") to one or more persons identified in the Further Drag Notice at the consideration determined by the Class A Directors and the Managers' Representative on the date indicated in the Further Drag Notice(s) (the "Further Drag Completion Date"). The provisions of this Article 11 shall apply to the Subsequent Dragged Shares, with the following amendments:

11.5.1 references to the "Drag Notice(s)" shall be deemed to be references to the "Further Drag Notice(s)";

11.5.2 references to the "Drag Security(s)" shall be deemed to be references to the "Subsequent Dragged Share(s)";

11.5.3 references to the "Drag Completion Date" shall be deemed to be references to the "Further Drag Completion Date"; and

11.5.4 references to a "Dragged Seller" shall be deemed to be references to a "Further Dragged Seller".

11.6 Any transfer of Shares made pursuant to, and in accordance with, this Article 11 (including the transfer of Shares proposed Sale under Article 11.1) shall be subject to the restrictions in Article 11 and the Shareholders' Agreement, to the extent set forth therein.

C. General meeting of shareholders.

12. Powers of the general meeting of shareholders.

12.1 The Shareholders exercise their collective rights in the General Meeting, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

12.2 If the Company has only one Shareholder (the "Sole Shareholder"), such Shareholder shall exercise the powers of the General Meeting. In such case and to the extent applicable and where the term "Sole Shareholder" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "General Meeting" used in these Articles is to be construed as a reference to the "Sole Shareholder".

12.3 The General Meeting is vested with the powers expressly reserved to it by the 1915 Law and by these Articles.

13. Convening general meetings of shareholders.

13.1 The General Meeting of the Company may at any time be convened by the Board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

13.2 The General Meeting must be convened by the Board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Board or to the statutory auditor(s) by one or several Shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the General Meeting must be convened by the Board or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

13.3 An annual General Meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the 20th of the month of June, at 2:30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting must be held on the next following business day. The Board or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual General Meeting within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

13.4 The convening notice for any General Meeting must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

13.5 One or several Shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the addition of one or several items to the agenda of any General Meeting. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

13.6 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

14. Conduct of general meetings of shareholders.

14.1 A board of the meeting shall be formed at any General Meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting and who need neither be Shareholders, nor members of the Board. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

14.2 An attendance list must be kept at any General Meeting.

14.3 Quorum

No quorum shall be required for the General Meeting to validly act and deliberate, unless otherwise required by the 1915 Law or by these Articles.

14.4 Vote

14.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

14.4.2 Unless otherwise required by the 1915 Law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast which must include a positive vote of a simple majority of the Class A Ordinary Shareholders. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, Shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

14.6 Any Shareholder who participates in a General Meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

14.7 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any General Meeting.

15. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these Articles may be amended by a resolution of the General Meeting, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting which must include a positive vote by a majority of the Class A Ordinary Shareholders, where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting which must include a positive vote by a majority of the Class A Ordinary Shareholders, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

16. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any General Meeting already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any General Meeting already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

17. Minutes of general meetings of shareholders.

17.1 The board of any General Meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

17.2 The Sole Shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

17.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Chairman of the Board, by any two of its members or by the sole Director, as the case may be.

D. Management

18. Powers of the board of directors.

18.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Directors" and each a "Director"), who need not be Shareholders of the Company.

18.2 If it is noted at a General Meeting that the Company has only one Shareholder, the Company may be managed by a sole Director until the General Meeting following the Company's awareness that several Shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole Director" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole Director".

18.3 The Board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by the 1915 Law or by these Articles to the General Meeting.

18.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the Board or to any other person, Shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board.

18.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

19. Composition of the board of directors.

19.1 The Board is composed of at least three (3) members, without prejudice to Article 18.2 of these Articles.

19.2 The Board must choose from among its members a chairman of the Board (the "Chairman"). The Board may also choose a secretary, who need neither be a Shareholder, nor a member of the Board.

20. Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

20.1 Directors shall be elected by the General Meeting, which shall determine their remuneration and term of the office.

20.2 If a legal entity is elected Director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director and may not be a Director at the same time.

20.3 The Class A Ordinary Shareholders are entitled to nominate candidates for the appointment as Directors to the Board (each a "Class A Director").

20.4 Any Director may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting.

20.5 The term of the office of a Director may not exceed six (6) years and any Director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any Director may also be re-elected for successive terms.

21. Vacancy in the office of a director.

21.1 If a vacancy in the office of a member of the Board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next General Meeting, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

21.2 If, in case of plurality of Shareholders, the total number of members of the Board falls below three (3) or below such higher minimum set by these Articles, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the General Meeting or, on a temporary basis, by the remaining members of the Board until the next General Meeting, which shall resolve on the permanent appointment.

21.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the General Meeting.

22. Convening meetings of the board.

22.1 The Board shall meet upon call by the Chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described below.

22.2 Written notice of any meeting of the Board must be given to the Directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each Director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting of the Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Board are present or represented at a meeting of the Board or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

23. Conduct of meetings of the board of directors.

23.1 The Chairman shall preside at all meeting of the Board. In his/her/its absence, the Board may appoint another Director as chairman pro tempore.

23.2 Quorum

23.3 The Board can act and deliberate validly only if at least half of its members, including at least one Class A Director, are present or represented at a meeting of the Board.

23.4 Vote

23.5 Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Board where such majority of members must include the positive vote of the Class A Director(s) present or represented at the meeting. The Chairman shall not have a casting vote.

23.6 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing any other Director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

23.7 Any Director who participates in a meeting of the Board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

23.8 The Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all Directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

23.9 Save as otherwise provided by law, any Director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the meeting of the Board. The relevant Director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next General Meeting prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole Director and the sole Director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole Director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

24. Minutes of meetings of the board of directors.

24.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the Chairman shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the Chairman and by the secretary, as the case may be.

24.2 The sole Director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

24.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the Chairman of the Board, by any two of its members or by the sole Director, as the case may be.

25. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the signature of the sole Director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or by the sole Director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

26. Committees. Furthermore, the Board may appoint committees in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

E. Supervision

27. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

27.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, Shareholders or not.

27.2 The General Meeting shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the General Meeting.

27.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting.

27.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the Board must convene the General Meeting without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

27.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

27.6 If the General Meeting of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the 2002 Law, the Company is not required to have a statutory auditor.

27.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the General Meeting.

27.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

27.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the Board shall apply.

27.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the 2002 Law for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the General Meeting, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

28. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

29. Profits - Interim dividends - Share premium.

29.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

29.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

29.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

29.4 Under the terms and conditions provided by Law and upon recommendation of the Board, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders in accordance with the priority set forth in Article 29.8 below.

29.5 Under the terms and conditions provided by law, the Board may proceed to the payment of interim dividends, in accordance with the priority set forth in Article 29.8 below.

29.6 The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder(s) or of the Board, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

29.7 The dividends (whether final or interim) may be paid in euro or any other currency selected by the Shareholders or Board, as applicable, and they may be paid at such places and times as may be determined by the Shareholders or Board, as applicable.

29.8 Dividends (whether final or interim) shall be distributed to the Shareholders as follows:

29.8.1 a preferred return equal to 11.34% per annum of its Issue Price shall accrue on each Class 4 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 4 Preferred Return"), then

29.8.2 a preferred return equal to 12.34% per annum of its Issue Price shall accrue on each Class 3 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 3 Preferred Return"), then

29.8.3 a preferred return equal to 13.34% per annum of its Issue Price shall accrue on each Class 2 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 2 Preferred Return"), then

29.8.4 a preferred return equal to 14.34% per annum of its Issue Price (the "Base Class 1 Preferred Return") plus the Class 2 Top Up Amount plus the Class 3 Top Up Amount plus the Class 4 Top Up Amount shall accrue on each Class 1 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 1 Preferred Return"), then

29.8.5 a dividend equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class 1 Ordinary Shares in issue shall be distributed equally to all holders of Class 1 Ordinary Shares pro rata to their Class 1 Ordinary Shares, then

29.8.6 a dividend equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class 2 Ordinary Shares in issue shall be distributed equally to all holders of Class 2 Ordinary Shares pro rata to their Class 2 Ordinary Shares, then

29.8.7 a dividend equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class 3 Ordinary Shares in issue shall be distributed equally to all holders of Class 3 Ordinary Shares pro rata to their Class 3 Ordinary Shares, then

29.8.8 if once the dividends set forth in Articles 29.8.1 to 29.8.7 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate dividend paid out is equal to or less than EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency selected by the Shareholder or the Board for payment of the final or interim dividend, as applicable), then the remaining net profits of the Company shall be allocated entirely to the last Class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares) until the total aggregate dividend paid out is equal to EUR 100,000,000,000, and

29.8.9 if once the dividends set forth in Articles 29.8.1 to 29.8.8 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate dividend paid out is more than EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency selected by the Shareholder or the Board for payment of the final or interim dividend, as applicable), then the remaining net profits of the Company shall be allocated pari passu to the holders of Class B Preference Shares and the last class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares).

G. Liquidation

30. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

30.1 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

30.1.1 the Class 4 Preferred Return, then

30.1.2 the Class 3 Preferred Return, then

30.1.3 the Class 2 Preferred Return, then

30.1.4 the Class 1 Preferred Return, then

30.1.5 a return equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class 1 Ordinary Shares in issue shall be distributed equally to all holders of Class 1 Ordinary Shares pro rata to their Class 1 Ordinary Shares, then

30.1.6 a return equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class 2 Ordinary Shares in issue shall be distributed equally to all holders of Class 2 Ordinary Shares pro rata to their Class 2 Ordinary Shares, then

30.1.7 a return equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class 3 Ordinary Shares in issue shall be distributed equally to all holders of Class 3 Ordinary Shares pro rata to their Class 3 Ordinary Shares, then

30.1.8 if once the payments set forth in Articles 30.1.1 to 29.8.7 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate amount paid out is more than EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency), then the remaining surplus assets of the Company shall be allocated entirely to the last class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares) until the total aggregate amount paid out is equal to EUR 100,000,000,000, and

30.1.9 if once the payments set forth in Articles 29.8.1 to 29.8.8 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate amount paid out is equal to EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency), then the remaining surplus assets of the Company shall be allocated pari passu to the holders of Class B Preference Shares and the last class of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares).

H. Governing law - Definitions

31. These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

32. Definitions.

"1915 Law"	means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
"2002 Law"	means Luxembourg law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings.
"Affiliate"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Articles"	means, as defined in Article 2, these articles of association of the Company, as may be amended from time to time.
"Auditor(s)"	means the statutory or independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) of the Company as appointed from time to time, in accordance with Article 27.
"Available Amount"	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the class of Ordinary Share (as determined in accordance with Article 29 of the Articles), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely transferrable distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the 35 Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed in reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) that are attributable to the Ordinary Share Class (as determined in accordance with Article 29 of the Articles) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law and the Articles.</p>
"Bad Leaver"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Bad Leaver Refund"	shall have the meaning given to it in Article 10.5
"Base Class 1 Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 29.8.4.
"Board"	means, as defined in Article 4.2, the board of directors of the Company.
"Business Day"	means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, Jersey, the Cayman Islands and England and Wales.
"Calculation Date"	means the date up to which the Class 1 Preferred Return is being calculated.
"Cancellation Value"	has the meaning given to it in Article 8.3.
"Certified Market Value"	means, in respect of a Compulsory Transfer Security, the price certified by the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the Class A Directors determine that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) to be the Market Value of such Compulsory Transfer Security as at the Cessation Date in respect of the relevant Leaver;
"Cessation Date"	<p>means, in relation to a Leaver:</p> <p>(a) where a payment is made to the Leaver in lieu of notice, the date on which that payment is made;</p> <p>(b) (in circumstances where paragraph (a) does not apply), where the Leaver's employment or contract for services ceases by virtue of notice given by the Leaver or by the relevant Group Company, the date on which such notice expires, whether or not the Leaver is placed on Garden Leave;</p> <p>(c) if the Leaver is a Leaver as a result of his death, the date of his death or certification of such death (if the date of death is unknown); and</p> <p>(d) (in circumstances where none of paragraphs (a), (b) or (c) apply) the date on which the Leaver ceases to be employed or engaged by (or appointed as a director to) a Group Company.</p>
"Chairman"	means the chairman of the Board.
"Class 1 Ordinary Share"	means a Class A1 Ordinary Share or Class B1 Ordinary Share.
"Class 1 Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 29.8.4.
"Class 1 Preference Share"	means a Class A1 Preference Share or Class B1 Preference Share.

"Class 2 Ordinary Share"	means a Class A2 Ordinary Share or Class B2 Ordinary Share.
"Class 2 Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 29.8.3.
"Class 2 Preference Share"	means a Class A2 Preference Share or Class B2 Preference Share.
"Class 2 Top Up Amount"	means: $(IP_2 \times 1\% \times Y_2)/N_1$, where: "IP ₂ " means the aggregate Issue Price of the Class 2 Preference Shares "Y ₂ " means (i) if the Class 2 Preference Shares are still outstanding on the Calculation Date, the number of years in the period commencing on the date of issue of the Class 2 Preference Shares and ending on the Calculation Date; or (ii) if the Class 2 Preference Shares have been redeemed on or prior to the Calculation Date, the number of years in the period commencing on the date of issue of the Class 2 Preference Shares and ending on the date of redemption of the Class 2 Preference Shares "N ₁ " means the number of Class 1 Preference Shares outstanding
"Class 3 Ordinary Share"	means a Class A3 Ordinary Share or Class B3 Ordinary Share.
"Class 3 Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 29.8.2.
"Class 3 Preference Share"	means a Class A3 Preference Share or Class B3 Preference Share.
Class 3 Top Up Amount"	means $(IP_3 \times 2\% \times Y_3)/N_1$ "IP ₃ " means the aggregate Issue Price of the Class 3 Preference Shares "Y ₃ " means (i) if the Class 3 Preference Shares are still outstanding on the Calculation Date, the number of years in the period commencing on the date of issue of the Class 3 Preference Shares and ending on the Calculation Date; or (ii) if the Class 3 Preference Shares have been redeemed on or prior to the Calculation Date, the number of years in the period commencing on the date of issue of the Class 3 Preference Shares and ending on the date of redemption of the Class 3 Preference Shares
"Class 4 Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 29.8.1.
"Class 4 Preference Share"	means a Class A4 Preference Share or Class B4 Preference Share.
"Class 4 Top Up Amount"	means $(IP_4 \times 3\% \times Y_4)/N_1$ "IP ₄ " means the aggregate Issue Price of the Class 4 Preference Shares "Y ₄ " means (i) if the Class 4 Preference Shares are still outstanding on the Calculation Date, the number of years in the period commencing on the date of issue of the Class 4 Preference Shares and ending on the Calculation Date; or (ii) if the Class 4 Preference Shares have been redeemed on or prior to the Calculation Date, the number of years in the period commencing on the date of issue of the Class 4 Preference Shares and ending on the date of redemption of the Class 4 Preference Shares
"Class A Director"	has the meaning given to it Article 20.3.
"Class A Ordinary Shareholder"	means a holder of Class A Ordinary Shares.
"Class A Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(c), the Class A1 Ordinary Shares, Class A2 Ordinary Shares and Class A3 Ordinary Shares.
"Class A1 Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(a), the class A1 ordinary shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class A2 Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(b), the class A2 ordinary shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class A3 Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(c), the class A3 ordinary shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class A Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(j), the Class A1 Preference Shares, Class A2 Preference Shares, Class A3 Preference Shares and Class A4 Preference Shares.
"Class A1 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(g), the class A1 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class A2 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(h), the class A2 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class A3 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(i), the class A3 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).

"Class A4 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(j), the class A4 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class B Ordinary Share Acquisition Price"	means, in respect of a Compulsory Transfer Security which is a Class B Ordinary Share, the Issue Price of such Class B Ordinary Share (or, where the Class B Ordinary Share was originally acquired by way of an arm's length transfer rather than allotment, the amount paid by the relevant Leaver).
"Class B Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(f), the Class B1 Ordinary Shares, Class B2 Ordinary Shares and Class B3 Ordinary Shares.
"Class B1 Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(d), the class B1 ordinary shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class B2 Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(e), the class B2 ordinary shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class B3 Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(f), the class B3 ordinary shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class B Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(n), the Class B1 Preference Shares, Class B2 Preference Shares, Class B3 Preference Shares and Class B4 Preference Shares.
"Class B1 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(k), the class B1 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class B2 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(l), the class B2 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class B3 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(m), the class B3 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class B4 Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(n), the class B4 preference shares issued by the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01).
"Class of Shareholders"	means the Shareholders holding a particular Class of Shares.
"Class of Shares"	means Shares issued by the Company of a particular class.
"Company"	means as defined in Article 1.
"Compulsory Transfer Notice"	shall have the meaning given to it in Article 10.2.
"Compulsory Transfer Price"	shall have the meaning given to it in Article 10.4.
"Compulsory Transfer Security"	means all of the Shares held by the relevant Compulsory Transferor(s) on the relevant Cessation Date and any other shares or securities in the Group held by the relevant Compulsory Transferor(s) from time to time thereafter, whether as a result of his holding of Shares or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise and whether or not such shares were in issue at the relevant Cessation Date.
"Compulsory Transferee"	shall have the meaning given to it in Article 10.3.5.
"Compulsory Transferor"	shall have the meaning given to it in Article 10.2.
"CVC Investor Consent"	has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Directors"	has the meaning given to such term in Article 18.1.
"Drag Buyer"	has the meaning given to such term in Article 11.1.
"Drag Completion Date"	has the meaning given to such term in Article 11.1. and shall additionally refer to any Further Drag Completion Date.
"Drag Notice"	has the meaning given to such term in Article 11.1. and shall additionally refer to any Further Drag Notice(s).
"Drag Price"	has the meaning given to such term in Article 11.1.
"Dragged Seller"	has the meaning given to such term in Article 11.1. and shall additionally refer to any Further Dragged Seller.
"Drag Shares"	has the meaning given to such term in Article 11.1. and shall additionally refer to any Subsequent Dragged Share(s).
"Employee Trust"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Encumbrance"	means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect.
"Further Drag Completion Date"	has the meaning given to it in Article 11.5.
"Further Dragged Seller"	has the meaning given to it in Article 11.5.
"Further Drag Notice"	has the meaning given to it in Article 11.5.
"Garden Leave"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"General Meeting"	means the general meeting of the Shareholders of the Company.

"Good Leaver"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Group"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Group Company"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Independent Expert"	means a valuation expert (acting as an expert and not as an arbitrator) nominated by the Board and appointed by it on the basis set out in Article 10.6 or, in the event of disagreement as to nomination, appointed upon application by the Board by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales.
"Intermediate Leaver"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Issue Price"	means the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) in respect of the nominal value, together with any amount credited to the share premium account, in respect of the relevant Share.
"Listing"	means: (a) both the admission of any of the relevant Group Company's shares to the Official List maintained by the Financial Conduct Authority (or its successor from time to time) becoming effective (in accordance with the Listing Rules) and the admission of any of the relevant Group Company's shares to trading on the LSE's market for listed securities (in accordance with the Admission and Disclosure Standards of the LSE, for the time being in force); (b) the admission to trading of any of the relevant Group Company's shares on the AIM Market of the LSE becoming effective; or the equivalent admission to trading to or permission to deal on any other Recognised Investment Exchange, or such other investment exchange as is nominated by the Majority CVC Investors, becoming effective in relation to any of the relevant Group Company's shares.
"Managers' Representatives"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Ordinary Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(f), the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares.
"Ordinary Shareholder"	means a holder of Ordinary Shares.
"Preference Shares"	means, as defined in Article 5.1.1(n), the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares.
"Proposed Buyer"	has the meaning given to it in the definition of "Sale".
"Proposed Buyer Group"	has the meaning given to it in the definition of "Sale".
"Proposed Seller"	has the meaning given to it in the definition of "Sale".
"Redeemed Shares"	has the meaning given to it in Article 8.2.
"Redemption Price"	has the meaning given to it in Article 8.2.
"Register"	means the register of shares of the Company.
"Remuneration Committee"	means the remuneration committee of Sentinel Bidco, a company incorporated in England and Wales (registered no. 08603139), whose registered office is at Saltgate UK Limited, Forum 3 Solent Business Park, Whiteley, Hampshire, PO15 7FH
"Sale"	means the transfer (whether through a single transaction or a series of related transactions) of the title to Class A Ordinary Shares by a person or persons (other than to an Affiliate or a Syndicatee) (the "Proposed Seller(s)") which, if registered, would result in a person (the "Proposed Buyer") and any other person other than an Affiliate of the Proposed Seller(s) or a Syndicatee: (a) who is a connected person of the Proposed Buyer; or (b) with whom the Proposed Buyer is acting in concert; (together the "Proposed Buyer Group"), holding 50 per cent. (50%) or more of the Class A Ordinary Shares for the time being in issue.
"Sale Agreement"	has the meaning given to such term in Article 11.1.
"Shareholders"	means, as defined in Article 5.1.1, the holders of the Shares.
"Shareholders' Agreement"	means any investment and shareholders' agreement which may be from entered into regarding the Company and as may be amended and any subscription agreement which may be executed by any person regarding the acquisition of any interest in any Shares or other Securities issued by the Company.
"Shares"	means the Ordinary Shares and Preference Shares.
"Share Redemption"	has the meaning given to it in Article 8.1.

"Sole Shareholder"	has the meaning given to it in Article 12.2.
"Subsequent Dragged Shares"	has the meaning given to it in Article 11.5.
"Subsequent Securities"	has the meaning given to it in Article 11.5.
"Syndicatee"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Total Cancellation Amount"	has the meaning given to it in Article 8.4.
"Trustee"	shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
"Warehoused Shares"	shall have the meaning given to it in Article 10.3.5.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 5,200.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de février,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Sentinel Management Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180693 (la "Société") et constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 3 octobre 2013 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 20 novembre 2013, numéro 2920, page 140145. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Madame Caroline RONFORT, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Audrey BORDERIEUX, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Audrey BORDERIEUX, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des Actionnaires (tel que défini ci-dessous) représentés à l'assemblée en vertu des procurations et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires, le Notaire, le Président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les procurations, signés ne varient par les Actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les Actionnaires détenant trois millions cent mille (3.100.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Restructurer le capital social émis de la Société en créant 14 nouvelles catégories d'actions et de réallouer les actions existantes de la Société aux nouvelles catégories d'actions;

2. Augmenter le capital social émis de la social de la Société à concurrence de six cent huit mille quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (EUR 608.094,21) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à six cent trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (EUR 639.094,21) par la création et l'émission de soixante millions huit cent neuf mille quatre cent vingt et une (60.809.421) nouvelles actions;

- Souscription et paiement pour les nouvelles actions;

3. Prendre acte du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société relatif au capital autorisé;
4. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la Société;
5. Prendre acte de la nouvelle constitution du conseil d'administration de la Société;
6. Décision de modifier intégralement les statuts de la Société (les "Statuts") (y compris des modifications à la clause d'objet) afin de refléter, notamment, les résolutions précédentes.

L'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de restructurer le capital social émis de la Société en:

1. créant les nouvelles catégories d'actions suivantes:

- les actions ordinaires de catégorie A1 (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");
- les actions ordinaires de catégorie A2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");
- les actions ordinaires de catégorie A3 (les "Actions Ordinaires de Catégorie A3");
- les actions ordinaires de catégorie B1 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");
- les actions ordinaires de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");
- les actions ordinaires de catégorie B3 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B3");
- les actions préférentielles de catégorie A1 (les "Actions Préférentielles de Catégorie A1");
- les actions préférentielles de catégorie A2 (les "Actions Préférentielles de Catégorie A2");
- les actions préférentielles de catégorie A3 (les "Actions Préférentielles de Catégorie A3");
- les actions préférentielles de catégorie A4 (les "Actions Préférentielles de Catégorie A4");
- les actions préférentielles de catégorie B1 (les "Actions Préférentielles de Catégorie B1");
- les actions préférentielles de catégorie B2 (les "Actions Préférentielles de Catégorie B2");
- les actions préférentielles de catégorie B3 (les "Actions Préférentielles de Catégorie B3"); et
- les actions préférentielles de catégorie B4 (les "Actions Préférentielles de Catégorie B4"),

chacune une "Nouvelle Catégorie d'Actions" et ensemble les "Nouvelles Catégories d'Actions" et chacun ayant les droits et obligations définis dans les statuts tels que modifiés par la sixième résolution ci-dessous; et

2. réallouant les trois millions cent mille (3.100.000) actions existantes de la Société aux actions préférentielles de catégorie A décrites ci-dessus, comme suit:

- sept cent soixante-quinze mille (775.000) Actions Préférentielles de Catégorie A1;
- sept cent soixante-quinze mille (775.000) Actions Préférentielles de Catégorie A2;
- sept cent soixante-quinze mille (775.000) Actions Préférentielles de Catégorie A3; et
- sept cent soixante-quinze mille (775.000) Actions Préférentielles de Catégorie A4.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de six cent huit mille quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (EUR 608.094,21) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à six cent trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (EUR 639.094,21) par la création et l'émission de soixante millions huit cent neuf mille quatre cent vingt et une (60.809.421) nouvelles actions (chacune une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Actions") divisées en Nouvelles Catégories d'Actions tel que détaillé ci-dessous, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et avec une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quarante-six mille trois cent vingt-six Euro et soixante-dix-neuf centimes d'Euro (EUR 6.246.326,79) relative aux Nouvelles Catégories d'Actions et ayant les droits et obligations établis dans les Statuts tels que modifiés par la sixième résolution ci-dessous, par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Actions sont émises comme suit:

- trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) Actions Ordinaires de Catégorie A1;
- trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) Actions Ordinaires de Catégorie A2;
- deux cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix (290.690) Actions Ordinaires de Catégorie A3;
- vingt millions cent soixante mille (20.160.000) Actions Ordinaires de Catégorie B1;
- vingt millions cent soixante mille (20.160.000) Actions Ordinaires de Catégorie B2;
- dix-sept millions deux cent quatre-vingt mille (17.280.000) Actions Ordinaires de Catégorie B3;
- quatre-cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-quatre (494.634) Actions Préférentielles de Catégorie A1;
- quatre-cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-quatre (494.634) Actions Préférentielles de Catégorie A2;
- quatre-cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-quatre (494.634) Actions Préférentielles de Catégorie A3;
- quatre-cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-deux (494.632) Actions Préférentielles de Catégorie A4;
- soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) Actions Préférentielles de Catégorie B1;

- soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) Actions Préférentielles de Catégorie B2;
- soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) Actions Préférentielles de Catégorie B3; et
- soixante-cinq mille quatre cent soixante-treize (65.473) Actions Préférentielles de Catégorie B4.

Souscription et paiement

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trois cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-sept (335.687) Actions Ordinaires de Catégorie A1 avec prime d'émission liée d'un montant de trois cent trente-deux mille trois cent trente Euro et treize centimes d'Euro (EUR 332.330,13);

- trois cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-sept (335.687) Actions Ordinaires de Catégorie A2 avec prime d'émission liée d'un montant de trois cent trente-deux mille trois cent trente Euro et treize centimes d'Euro (EUR 332.330,13);

- deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-trois (287.723) Actions Ordinaires de Catégorie A3 avec prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-cinq Euro et soixante-dix-sept centimes d'Euro (EUR 284.845,77);

- douze millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent soixante-douze (12.958.272) Actions Ordinaires de Catégorie B1;

- douze millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent soixante-douze (12.958.272) Actions Ordinaires de Catégorie B2;

- onze millions cent sept mille cinquante-six (11.107.056) Actions Ordinaires de Catégorie B3;

- quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-quatre (494.634) Actions Préférentielles de Catégorie A1 avec prime d'émission liée d'un montant d'un million deux cent cinquante-six mille neuf cent trente-sept Euro et soixante-six centimes d'Euro (EUR 1.256.937,66);

- quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-quatre (494.634) Actions Préférentielles de Catégorie A2 avec prime d'émission liée d'un montant d'un million deux cent cinquante-six mille neuf cent trente-sept Euro et soixante-six centimes d'Euro (EUR 1.256.937,66);

- quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-quatre (494.634) Actions Préférentielles de Catégorie A3 avec prime d'émission liée d'un montant d'un million deux cent cinquante-six mille neuf cent trente-sept Euro et soixante-six centimes d'Euro (EUR 1.256.937,66);

- quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-deux (494.632) Actions Préférentielles de Catégorie A4 avec prime d'émission liée d'un montant d'un million deux cent cinquante-six mille neuf cent trente-cinq Euro et soixante-huit centimes d'Euro (EUR 1.256.935,68);

- cinquante et un mille huit cent quarante-neuf (51.849) Actions Préférentielles de Catégorie B1 avec prime d'émission liée d'un montant de cinquante et un mille trois cent trente Euro et cinquante et un centimes d'Euro (EUR 51.330,51);

- cinquante et un mille huit cent quarante-neuf (51.849) Actions Préférentielles de Catégorie B2 avec prime d'émission liée d'un montant de cinquante et un mille trois cent trente Euro et cinquante et un centimes d'Euro (EUR 51.330,51);

- cinquante et un mille huit cent quarante-neuf (51.849) Actions Préférentielles de Catégorie B3 avec prime d'émission liée d'un montant de cinquante et un mille trois cent trente Euro et cinquante et un centimes d'Euro (EUR 51.330,51);

et

- cinquante et un mille huit cent quarante-huit (51.848) Actions Préférentielles de Catégorie B4 avec prime d'émission liée d'un montant de cinquante et un mille trois cent vingt-neuf Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 51.329,52),

entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de six million cinq cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-deux Euro (EUR 6.584.262,-) dont: (i) quatre cent un mille six cent quatre-vingt-six Euro et vingt et un centimes d'Euro (EUR 401.686,26) sont alloués au capital social de la Société et (ii) six millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze Euro et soixante-quatorze centimes d'Euro (EUR 6.182.575,74) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited (agissant en sa capacité de trustee de Skrill Employee Benefit Trust), un limited company constitué et existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au P.O. Box 41, Floor 2, Le Marchant House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3BE et immatriculé sous le numéro 24531 (le "Nouvel Actionnaire 1"), représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trois mille quatre cent soixante et un (3.461) Actions Ordinaires de Catégorie A1 avec prime d'émission liée d'un montant de trois mille quatre cent vingt-six Euro et trente-neuf centimes d'Euro (EUR 3.426,39);

- trois mille quatre cent soixante et un (3.461) Actions Ordinaires de Catégorie A2 avec prime d'émission liée d'un montant de trois mille quatre cent vingt-six Euro et trente-neuf centimes d'Euro (EUR 3.426,39);

- deux mille neuf cent soixante-sept (2.967) Actions Ordinaires de Catégorie A3 avec prime d'émission liée d'un montant de deux mille neuf cent trente-sept Euro et trente-trois centimes d'Euro (EUR 2.937,33);

- cinq millions quarante mille (5.040.000) Actions Ordinaires de Catégorie B1;

- cinq millions quarante mille (5.040.000) Actions Ordinaires de Catégorie B2;

- quatre millions trois cent vingt mille (4.320.000) Actions Ordinaires de Catégorie B3;
- treize mille six cent vingt-sept (13.627) Actions Préférentielles de Catégorie B1 avec prime d'émission liée d'un montant de treize mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro et soixante-treize centimes d'Euro (EUR 13.490,73);
- treize mille six cent vingt-sept (13.627) Actions Préférentielles de Catégorie B2 avec prime d'émission liée d'un montant de treize mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro et soixante-treize centimes d'Euro (EUR 13.490,73);
- treize mille six cent vingt-sept (13.627) Actions Préférentielles de Catégorie B3 avec prime d'émission liée d'un montant de treize mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro et soixante-treize centimes d'Euro (EUR 13.490,73); et
- treize mille six cent vingt-cinq (13.625) Actions Préférentielles de Catégorie B4 avec prime d'émission liée d'un montant de treize mille quatre cent quatre-vingt-huit Euro et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 13.488,75),

entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent huit mille trois cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 208.395,-) dont: (i) cent quarante-quatre mille six cent quarante-trois Euro et quatre-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 144.643,95) sont alloués au capital social de la Société et (ii) soixante-trois mille sept cent cinquante et un Euro et cinq centimes d'Euro (EUR 63.751,05) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

Mr. Nick Walker, directeur, né le 20 novembre 1973 à Gravesend, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Floor 27, 25 Canada Square London E14 5LQ, Royaume-Uni (le "Nouvel Actionnaire 2"), représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- deux millions cent soixante et un mille sept cent vingt-huit (2.161.728) Actions Ordinaires de Catégorie B1;
- deux millions cent soixante et un mille sept cent vingt-huit (2.161.728) Actions Ordinaires de Catégorie B2; et
- un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent quarante-quatre (1.852.944) Actions Ordinaires de Catégorie B3, entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de soixante et un mille sept cent soixante-quatre Euro (EUR 61.764,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

L'apport global d'un montant de six millions huit cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt et un Euro (EUR 6.854.421,-) est alloué comme suit: (i) six cent huit mille quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (EUR 608.094,21) sont alloués au capital social de la Société et (ii) six millions deux cent quarante-six mille trois cent vingt-six Euro et soixante-dix-neuf centimes d'Euro (EUR 6.246.326,79) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite au notaire soussigné.

En vertu de la seconde résolution qui précède et souscriptions y relative, le Nouvel Associé 1 et le Nouvel Associé 2 rejoignent l'assemblée générale en tant qu'actionnaires.

Le Nouvel Actionnaire 1, le Nouvel Actionnaire 2 et l'Actionnaire Unique seront ci-après désignés comme les "Actionnaires".

Les Actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Les Actionnaires prennent acte du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") en date du 10 février 2014 relatif à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de limiter ou d'annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, lors de l'émission d'actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou autres instruments convertibles ou exerçables en actions et actions préférentielles sans droit de vote, dans le cadre du capital autorisé, tel qu'introduit par la sixième résolution modifiant intégralement les Statuts ci-dessous.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur les comptes annuels qui se tiendra en 2019:

- M. Nilesh Pandya, directeur, né le 23 janvier 1971 à Nairobi, Kenya, ayant son adresse professionnelle au Floor 27, 25 Canada Square, Londres E14 5LQ, Royaume-Uni, avec effet à compter du 12 février 2014;
- M. Georg Von Brevern, directeur, né le 13 août 1969 à Celle, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Floor 27, 25 Canada Square, Londres E14 5LQ, Royaume-Uni, avec effet à compter du 12 février 2014;
- M. Roland Schaar, directeur, né le 18 mai 1971 à Klagenfurt, Autriche, ayant son adresse professionnelle au Floor 27, 25 Canada Square, Londres E14 5LQ, Royaume-Uni, avec effet à compter du 12 février 2014; et
- M. Nicholas Walker, directeur, né le 20 novembre 1973 à Gravesend, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Floor 27, 25 Canada Square, Londres E14 5LQ, Royaume-Uni, avec effet à compter du 12 février 2014.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de prendre acte que, suivant les nominations au Conseil d'Administration susmentionnées, le Conseil d'Administration de la Société est dès lors constitué comme suit, avec effet à compter du 12 février 2014:

- M. Manuel Mouget;
- M. Thomas Morana;
- M. Luigi Sbrozzi;

- M. Nilesh Pandya;
- M. Georg Von Brevern;
- M. Roland Schaar; et
- M. Nicholas Walker.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de procéder à la modification intégrale des Statuts (y compris des modifications à la clause d'objet) pour refléter, notamment, les résolutions ci-dessus et de ce fait, les Statuts se liront désormais comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

1. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Sentinel Management Holdings S.A." (la "Société").

2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires (l' "Assemblée Générale"), prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts (les "Statuts").

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tout titre participatif ou tout titre représentatif d'une dette, incluant des obligations sans offre publique, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4 La Société ne doit pas entrer dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier.

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Capital autorisé - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

5. Capital social et Capital autorisé.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de six cent trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (EUR 639.094,21), représenté par:

(a) trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");

(b) trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) actions ordinaires de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");

(c) deux cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix (290.690) actions ordinaires de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A3", ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A1 et les Actions Ordinaires de Catégorie A2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

(d) vingt millions cent soixante mille (20.160.000) actions ordinaires de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");

(e) vingt millions cent soixante mille (20.160.000) actions ordinaires de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");

(f) dix-sept millions deux cent quatre-vingts mille (17.280.000) actions ordinaires de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B3", ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie B1 et les Actions Ordinaires de Catégorie B2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie B" et qui ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires");

(g) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A1");

(h) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A2");

(i) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A3");

(j) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-deux (1.269.632) actions préférentielles de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A1, les Actions Préférentielles de Catégorie A2 et les Actions Préférentielles de Catégorie A3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

(k) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B1");

(l) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B2");

(m) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B3");

(n) soixante-cinq mille quatre cent soixante-treize (65.473) actions préférentielles de catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie B1, les Actions Préférentielles de Catégorie B2 et les Actions Préférentielles de Catégorie B3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie B" et les Actions Préférentielles de Catégorie B ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles");

entièrement souscrites et libérées et ayant les mêmes droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs d'Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

5.2 Capital autorisé

5.2.1 Le capital social autorisé, non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de deux millions d'Euro (2.000.000.- EUR).

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions (les "Actions Emises par le Conseil") dans la limite du Capital Autorisé de temps à autre, sous réserve de ce qui suit:

(i) l'autorisation ci-dessus expirera le 9 février 2019 sous réserve qu'une période supplémentaire ou des périodes supplémentaires d'autorisation suivant cette période soit/soient approuvée(s) sur Décision des Actionnaires et dans la mesure permise par la Loi de 1915;

(ii) le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre des Actions Emises par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime d'émission et libérées par un apport en nature ou un numéraire ou par incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration, sous réserve de la Loi de 1915.

(b) Le Conseil d'Administration est autorisé à:

(i) réaliser toutes les actions nécessaires ou désirables afin de modifier le présent Article 5.2 de manière à refléter et enregistrer toute modification du capital émis réalisée en vertu de l'Article 5.2.1 (a);

(ii) prendre ou autoriser toute action nécessaire ou désirable pour la signature et/ou la publication d'une telle modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(iii) déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne, la responsabilité d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour toute Action Emise par le Conseil et d'acter toute émission d'Actions Emises par le Conseil par devant un notaire.

5.2.2 En plus du capital social, la Société peut avoir des comptes de prime d'émission ou de réserve, y compris, mais sans s'y limiter:

(a) un compte de prime d'émission ou de réserve relatif aux Actions Préférentielles, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Action Préférentielle ou Catégorie d'Actions Préférentielles ou réserve allouée à toute Action Préférentielle ou Catégorie d'Actions Préférentielles est transférée et le solde sur lequel chaque Actionnaire correspondant a des droits pécuniaires calculés sur base de sa contribution totale, étant entendu qu'un montant égal à tout montant de prime d'émission payé lors de l'émission de toute Action Préférentielle ou Catégorie d'Actions Préférentielles ou tout montant d'une réserve allouée à toute Action Préférentielle ou toute Catégorie d'Actions Préférentielles, sera réservé et remboursé à l'Actionnaire Préférentiel correspondant, dans le cas où une décision de rembourser ou autrement de procéder au remboursement d'une telle prime d'émission ou réserve; et

(b) un compte de prime d'émission ou autre réserve relatif aux Actions Ordinaires, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Action Ordinaire ou Catégorie d'Actions Ordinaires ou réserve allouée à toute Action Ordinaire ou Catégorie d'Actions Ordinaires est transférée et le solde sur lequel chaque Actionnaire correspondant a des droits pécuniaires calculés sur base de sa contribution totale, étant entendu qu'un montant égal à tout montant de prime d'émission payé lors de l'émission de toute Action Ordinaire ou Catégorie d'Actions Ordinaires ou tout montant d'une réserve allouée à toute Action Ordinaire ou toute Catégorie d'Actions Ordinaires, sera réservé et remboursé à l'Actionnaire Ordinaire correspondant, dans le cas où une décision de rembourser ou autrement de procéder au remboursement d'une telle prime d'émission ou réserve.

5.2.3 Pour écarter tout doute, la Société peut, sans limitation, accepter tous fonds ou autre apport sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes de réserve conformément à l'Article 5.2.2 ci-dessus. Les décisions relatives à l'utilisation de telles comptes de réserve seront prises, conformément à l'Article 5.2.2, par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915, ces Statuts et le Pacte d'Actionnaires.

5.2.4 En vertu des termes et conditions prévus par la Loi de 1915, ces Statuts et le Pacte d'Actionnaires, le capital social émis et/ou son Capital Autorisé pourra être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

6.3 Toutes les Actions donnent droit à des distributions conformément à l'article 29 ci-dessous.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant l'Actionnaire Unique, le cas échéant, ou tout autre Actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en Actions au porteur.

6.6 Chaque Action donne droit à un vote et toutes les Actions ont les mêmes droits, sauf indication contraire dans ces Statuts.

6.7 Les fractions d'Actions auront les mêmes droits que les Actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs Actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'Actions peut être réuni en une ou plusieurs Actions. Dans le cas où des fractions d'Actions ne pourront pas être réunies en une Action entière, de telles fractions d'Actions ne pourront pas voter.

7. Registre des actions et propriété.

7.1 Le Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout Actionnaire. Le Registre contiendra en particulier le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, ou son siège social ou principal, le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.2 des présents Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

7.2 Chaque Actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Actionnaire qu'elle a reçue.

7.3 Propriété

7.3.1 La preuve du titre de propriété concernant des Actions peut être apportée par l'enregistrement d'un Actionnaire dans le Registre.

7.3.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'Action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8. Rachat d'actions.

8.1 La Société, peut, dans la mesure et conformément aux termes et conditions prévues par la Loi de 1915, racheter ou rembourser ses propres Actions et le capital social de la Société peut être réduit par décision de l'Assemblée Générale prise aux conditions requises pour la modification de ces Statuts uniquement par le rachat et annulation subséquente de toutes les actions émises d'une ou plusieurs catégories d'Actions (un "Rachat d'Actions") dans l'ordre suivant:

- 8.1.1 les Actions Préférentielles de Catégorie 4;
- 8.1.2 les Actions Préférentielles de Catégorie 3;
- 8.1.3 les Actions Préférentielles de Catégorie 2;
- 8.1.4 les Actions Préférentielles de Catégorie 1;
- 8.1.5 les Actions Ordinaires de Catégorie 3;
- 8.1.6 les Actions Ordinaires de Catégorie 2;
- 8.1.7 les Actions Ordinaires de Catégorie 1.

8.2 Au moment où le Rachat d'Actions devient effectif, les détenteurs d'Actions qui ont été rachetées par la Société dans le cadre du Rachat d'Actions (les "Actions Rachetées") se verront payer le Prix de Rachat pour chaque Action Rachetée comme suit:

8.2.1 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie 4, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie 4;

8.2.2 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie 3, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie 3;

8.2.3 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie 2, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie 2;

8.2.4 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie 1, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie 1;

8.2.5 lors du rachat et annulation d'une Catégorie d'Actions Ordinaires (dans l'ordre prévu aux Articles 8.1.5 et 8.1.7), un telle Catégorie d'Actions Ordinaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur participation dans une telle Catégorie au Montant Disponible (dans la limite du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs d'Actions Ordinaires de la Catégorie d'Actions Ordinaires rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action Ordinaire pour chaque Action Ordinaire de la Catégorie d'Actions Ordinaires concernée détenue par eux et annulée.

8.3 Pour les besoin de l'Article 8.2.5, la "Valeur d'Annulation" par Action Ordinaire sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions Ordinaires émises dans la Catégorie d'Actions Ordinaires à racheter et à annuler.

8.4 Le "Montant Total d'Annulation" sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions Ordinaires sera le Montant Disponible de la catégorie d'Actions Ordinaires concernée au moment de l'annulation de la Catégorie d'Actions Ordinaires concernée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale aux conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

9. Cession d'actions - Général.

9.1 Aucune Cession d'Actions ne pourra être réalisée à moins qu'elle ne soit permise par et réalisée conformément à ces Statuts, au Pacte d'Actionnaires et à la Loi de 1915. Aucun Manager, ni le Trustee ne pourra Céder des Actions sauf si une telle Cession est permise par l'Article 9.4 et par le Pacte d'Actionnaires. Aucun Actionnaire autre qu'un Manager ou le Trustee ne pourra Céder des Actions à moins qu'une telle Cession ne soit permise par l'Article 9.5 ci-dessous et par le Pacte d'Actionnaires.

9.2 Toute cession d'Actions, sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout Administrateur peut enregistrer la cession dans le Registre.

9.3 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses Administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le Registre toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

9.4 Sous réserve du Pacte d'Actionnaires, aucune Action ne pourra être Cédée par un Manager ou le Trustee, autrement que:

9.4.1 avec le Consentement de l'Investisseur CVC (un tel consentement peut être donné de manière inconditionnelle ou sujet à des termes et conditions);

9.4.2 pour des raisons planification fiscales de bonne foi, à un Membre de la Famille ou un Trust Familial (ou d'un Membre de la Famille à un autre Membre de la Famille ou d'un Trust Familial au Manager concerné) avec le Consentement

de l'Investisseur CVC préalable (ne pouvant être refusé ou retardé de manière déraisonnable), mais un tel consentement pouvant être sujet aux termes et conditions que les Investisseurs CVC peuvent déterminer;

9.4.3 lorsque la Cession est requise par, et réalisée en vertu de, l'Article 10;

9.4.4 aux représentants personnels ou bénéficiaires d'un Manager qui est décédé et qui était administrateur ou employé de, ou consultant dans, une Société du Groupe;

9.4.5 lorsque requis par l'Article 11 et le Pacte d'Actionnaires;

9.4.6 en vertu d'une Cotation (conformément aux dispositions de toute convention de prise ferme (underwriting agreement) relative à cette Cotation);

9.4.7 à la Société dans chaque cas conformément avec la Loi de 1915 et avec le Consentement d'un Investisseur CVC; ou

9.4.8 lorsqu'il est autrement requis de faire en vertu du Pacte d'Actionnaires.

9.5 Sous réserve du Pacte d'Actionnaires, sauf lorsque cédé par un Manager, ou le Trustee, aucune Action ne peut être Cédée par son détenteur:

9.5.1 avec le Consentement d'un Investisseur CVC (un tel consentement pouvant être donné de manière inconditionnelle ou sujet à des termes et conditions);

9.5.2 par un Investisseur, à un Affilié de cet Investisseur;

9.5.3 par un Investisseur CVC, à un Syndiqué conformément au Pacte d'Actionnaires;

9.5.4 en vertu d'une Cotation (conformément aux dispositions de toute convention de prise ferme (underwriting agreement) relative à cette Cotation);

9.5.5 par un Investisseur CVC en vertu d'une Vente proposée qui donne lieu au droit de délivrer une Notification de Sortie Forcée en vertu de l'Article 11;

9.5.6 lorsque requis par l'Article 11;

9.5.7 lorsque requis par le Pacte d'Actionnaires; ou

9.5.8 à la Société conformément avec la Loi de 1915 et avec le Consentement d'un Investisseur CVC.

10. Cession d'actions - Employé, Administrateur ou consultant sortant.

10.1 L'Article 9.4 s'applique lorsque un employé ou un administrateur de, ou consultant de, toute Société du Groupe qui est un Actionnaire ou qui a Cédé des Actions, cesse pour toute raison d'être un employé ou administrateur, ou consultant, d'une Société du Groupe et ne continue pas d'être un employé ou administrateur, ou consultant, de toute autre Société du Groupe (un tel employé, administrateur ou consultant étant un "Sortant").

10.2 Dans les 12 mois suivant immédiatement la Date de Cessation concernée pour ce Sortant, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, peut (et devra si un Administrateur de Catégorie A en décide ainsi) donner notification écrite (une "Notification de Cession Obligatoire ") à chaque ou chacun de:

10.2.1 le Sortant;

10.2.2 toute personne à qui des Actions, souscrites (ou autrement acquises) par ce Sortant ont été Cédées;

10.2.3 si le Sortant est décédé, ses représentants personnels et/ou toute autre personne qui devient l'ayant droit aux Actions lors du décès de ce Sortant;

10.2.4 si ce Sortant fait faillite, toute personne qui devient le bénéficiaire effectif des Actions lors de sa faillite; et

10.2.5 tout détenteur d'Actions Ordinaires qui est un prête-nom (nominee) de, ou qui autrement détient des Actions pour le compte de, toute personne définie aux Articles 10.2.1 à 10.2.4 (inclus), y compris, pour écarter tout doute, tout trustee d'un Trust d'Employé;

(chacun, un "Cédant Obligatoire" et l'un ou plusieurs d'entre eux, les "Cédant(s) Obligatoire(s)").

10.3 Une Notification de Cession Obligatoire peut requérir du/des Cédant(s) Obligatoire(s) de céder la propriété de tout ou partie des Titres de Cession Obligatoire concernés aux conditions définies dans cet Article 9.4 à une ou plusieurs des catégories de personne(s) suivantes (ou, avec le consentement écrit préalable du Représentant des Managers, tout autre personne nommée tel que décrit dans le Pacte d'Actionnaires), y compris chaque ou chacun de:

10.3.1 une personne ou personnes destinée(s) à prendre la place du Sortant;

10.3.2 un autre administrateur, dirigeant ou employé, ou consultant d'une Société du Groupe;

10.3.3 le Trustee ou tout autre Trust d'Employé;

10.3.4 la Société; et

10.3.5 a prête-nom (nominee), trustee ou dépositaire (custodian) (en attendant la nomination d'une autre personne en vertu de cet Article 10.3) (les Titres de Cession Obligatoire concernés étant les "Actions Warehoused"),

(chacun un "Cessionnaire Obligatoire" et un ou plusieurs d'entre eux, les "Cessionnaires Obligatoires") et dans le cas où il y a plus d'un Cessionnaire Obligatoire, dans les proportions indiquées dans la Notification de Cession Obligatoire. La Notification de Cession Obligatoire peut réserver le droit de finaliser l'identité du/des Cessionnaire(s) Obligatoire(s) une fois que le prix pour les Titres de Cession Obligatoire a été convenu conformément à l'Article 10.4.1 ou certifié conformément à l'Article 10.6.

10.4 Le prix pour chaque Cession Obligatoire de Titres (le "Prix de Cession Obligatoire") sera:

10.4.1 le prix convenu par écrit entre le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) et le Conseil d'Administration (sur recommandation du Comité de Rémunération); ou

10.4.2 si aucun accord n'est trouvé conformément à l'Article 10.4.1 dans le sept (7) jours de la date de la Notification de Cession Obligatoire:

(a) si le Sortant est un Mauvais Sortant, le moins élevé du:

(i) Prix d'Emission des Titres de Cession Obligatoire concernés (ou lorsque le Titre de Cession Obligatoire était initialement acquis par le Sortant par cession de pleine concurrence plutôt que par partage, le montant payé par un tel Sortant); et

(ii) la Valeur Marchande Certifiée de chacun des Titres de Cession Obligatoire,

sous réserve que le prix pour chaque Titre de Cession Obligatoire autre qu'une Action Ordinaire de Catégorie B détenue par un Sortant Démissionnant soit la Valeur Marchande Certifiée de chacun des Titres de Cession Obligatoire;

(b) si le Sortant est un Bon Sortant, la Valeur Marchande Certifiée de chacun des Titres de Cession Obligatoire; et

(c) si le Sortant est un Sortant Intermédiaire le prix pour chaque Titre de Cession Obligatoire qui n'est pas une Action Ordinaire de Catégorie B sera la Valeur Marchande Certifiée de chaque Titre de Cession Obligatoire et en ce qui concerne les Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par un tel Sortant:

(i) si le Sortant Intermédiaire démissionne dans les 12 mois suivant la date à laquelle il a acquit de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, il recevra le moins élevé du:

(A) Prix d'Acquisition des Actions Ordinaires de Catégorie B d'une telle Catégorie d'Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(B) La Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B;

(ii) si le Sortant Intermédiaire démissionne 12 mois ou plus de 12 mois après, mais moins de 24 mois après, la date à laquelle il a acquis de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, il recevra:

(A) à l'égard de 80% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, le moins élevé du:

(1) Prix d'Acquisition des Actions Ordinaires de Catégorie B de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(2) La Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(B) à l'égard de 20% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, la Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B;

(iii) si le Sortant Intermédiaire démissionne 24 mois ou plus de 24 mois après, mais moins de 36 mois suivant, la date à laquelle il a acquit de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, il recevra:

(A) à l'égard de 60% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, le plus bas du:

(1) Prix d'Acquisition des Actions Ordinaires de Catégorie B de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(2) La Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(B) à l'égard de 40% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, la Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B;

(iv) si le Sortant Intermédiaire démissionne 36 mois ou plus de 36 mois après, mais moins de 48 mois suivant, la date à laquelle il a acquis de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, il recevra:

(A) à l'égard de 40% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, le moins élevé du:

(1) Prix d'Acquisition des Actions Ordinaires de Catégorie B de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(2) La Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(B) à l'égard de 60% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, la Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B;

(v) si le Sortant Intermédiaire démissionne 48 mois ou plus de 48 mois après suivant la date à laquelle il a acquis de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, il recevra:

(A) à l'égard de 20% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, le moins élevé du:

(1) Prix d'Acquisition des Actions Ordinaires de Catégorie B de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(2) La Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(B) à l'égard de 80% de telles Actions Ordinaires de Catégorie B, la Valeur Marchande Certifiée de telles Actions Ordinaires de Catégorie B.

10.5 Si une personne qui était un Bon Sortant ou un Sortant Intermédiaire au moment de la Date de Cessation devient par la suite un Mauvais Sortant, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, peut (et doit si un Administrateur de Catégorie A le demande) requérir d'une telle personne de payer le Cédant Obligatoire un montant égal à la différence entre le Prix de Cession Obligatoire auquel ce Sortant aurait eu droit s'il avait été un Mauvais Sortant au moment de la Date de Cession (une telle différence, s'il y a une, étant le "Remboursement de Mauvais Sortant").

10.6 Rapidement après l'échéance de la période de sept (7) jours dont il est fait référence à l'Article 10.4.2, le Conseil d'Administration donnera l'instruction aux Auditeurs (ou, si les Auditeurs sont incapables d'agir pour toute raison ou les

Administrateurs de Catégorie A déterminent qu'il est inapproprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) de certifier le Prix de Cession Obligatoire pour chaque Titre de Cession Obligatoire le plus rapidement possible et leur décision sera (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste) finale et exécutoire pour les parties.

10.7 Dans les sept (7) jours suivant l'accord sur le Prix de Cession Obligatoire en vertu de l'Article 10.4.1 ou la certification en vertu de l'Article 10.4.2, le Conseil d'Administration devra notifier:

10.7.1 chaque Cessionnaire Obligatoire du/des nom(s) et adresse(s) du/des Cédant(s) Obligatoire(s) et le nombre de Titres de Cession Obligatoire à céder à chaque Cessionnaire Obligatoire et la date à laquelle la vente et l'achat des Titres de Cession Obligatoire est à compléter (la "Date de Réalisation de Cession Obligatoire"); et

10.7.2 chaque Cessionnaire Obligatoire, indiquant:

- (a) le nombre de Titres de Cession Obligatoire à céder;
- (b) le Prix de Cession Obligatoire; et
- (c) la Date de Réalisation de Cession Obligatoire.

10.8 Le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) devront céder la propriété des Titres de Cession Obligatoires concernés au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) concerné(s) aux termes définis dans cet Article 9.4, en délivrant à la Société à la date de, ou avant la Date de Réalisation de Cession Obligatoire, un contrat d'achat et de vente dûment signé dans la forme requise par le Conseil d'Administration en vertu duquel le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) transféreront la propriété des Titres de Cession Obligatoire concernés au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) concernés libre de toute Charge et avec toutes garanties d'usage uniquement, contre paiement de 50 pour cent du Prix de Cession Obligatoire total du à la Date de Réalisation de Cession Obligatoire. Le solde du Prix de Cession Obligatoire sera payable au Cédant Obligatoire lors du premier anniversaire de la Date de Cession, sous réserve que le Cessionnaire Obligatoire ait droit de déduire du solde du Prix de Cession Obligatoire un montant égal à une partie ou l'intégralité de tout Remboursement de Mauvais Sortant du par un tel Sortant (et le montant d'un tel Remboursement de Mauvais Sortant du par un tel Sortant sera réduit par un montant correspondant).

10.9 Si un Cédant Obligatoire manque de remplir ses obligations en vertu de l'Article 10.8 (un "Cédant Obligatoire Défaillant"), tout membre du Conseil d'Administration est autorisé à signer, compléter et délivrer en tant qu'agent au nom et pour le compte de ce Cédant Obligatoire, chacun des documents visés à l'Article 10.8. La Société devra enregistrer le(s) cession(s), après quoi la validité de telle(s) cession(s) ne pourra pas être questionnée par toute personne.

10.10 Le Cédant Obligatoire Défaillant aura droit, après enregistrement de la cession des Titres de Cession Obligatoire (mais pas avant) à 50 pour cent du Prix de Cession Obligatoire pour les Titres de Cession Obligatoire concernés cédés en son nom, sans intérêt, avec le solde du Prix de Cession Obligatoire (moins tout montant du par le Cédant Obligatoire à toute Société du Groupe) payable au premier anniversaire de sa Date de Cession, sans intérêt. Le paiement au(x) Cédant(s) Obligatoire(s) devra être réalisé de la manière convenue entre le Conseil d'Administration et le(s) Cédant(s) Obligatoire et dans l'absence d'un tel accord, par chèque à la dernière adresse connue du Cédant Obligatoire. La réception du Prix de Cession Obligatoire total pour les Titres de Cession Obligatoire ainsi cédés constituera une garantie implicite du/des Cédant(s) de Cession Obligatoire en faveur du/des Cessionnaire(s) Obligatoire(s) que la propriété des Titres de Cession Obligatoire concernés a été cédé au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) libre de toute Charge et avec toutes garanties d'usage.

10.11 Aucune Action ou tout autre titre émis par la Société et détenu par un Cédant Obligatoire (pour éviter tout doute, que cette personne ait reçu une Notification de Cession Obligatoire ou non) ne sera cédé:

10.11.1 jusqu'à ce que le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) concerné(s) ne peut/peuvent plus être contraint de les céder en vertu de l'Article 10.3; ou

10.11.2 sans le Consentement de l'Investisseur CVC (un tel consentement pouvant être donné de manière inconditionnelle ou sujet à des termes et conditions).

10.12 Si le Représentant des Managers le demande, la deuxième tranche du Prix de Cession Obligatoire due en vertu des Articles 10.8 et 10.10 pourra être détenue par une tierce partie sur un compte en séquestre jusqu'à libération au Cédant Obligatoire concerné aux conditions convenues entre le Représentant des Managers et la Société (avec le Consentement de l'Investisseur CVC).

11. Droits de sortie forcée.

11.1 Si une Vente est proposée et uniquement avec le consentement de l'Administrateur de Catégorie A et du Représentant des Managers, un membre du Groupe du Cessionnaire Proposé ou le Cédant Proposé peut, suivant la signature d'un accord contractuel (conditionnel ou inconditionnel) pour la cession d'Actions à un membre du Groupe du Cessionnaire Proposé qui à la date de clôture constitue une Vente (le "Contrat de Cession"), en notifiant par écrit (la "Notification de Sortie Forcée") chaque Actionnaire qui n'est pas partie au Contrat de Cession (chacun un "Cédant de Sortie Forcée"), demander à ce Cédant de Sortie Forcée de céder toutes Actions détenues par un tel Cédant de Sortie Forcée (les "Actions de Sortie Forcée") à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Sortie Forcée (chacun un "Cessionnaire de Sortie Forcée") à la contrepartie déterminée par les Administrateurs de Catégorie A et le Représentant des Managers (le "Prix de Sortie Forcée") et à la date indiquée dans la Notification de Cession (la "Date de Réalisation de la Sortie Forcée"), étant pas moins de sept (7) jours après la date de la Notification de Sortie Forcée et pas avant la date de conclusion du Contrat de Cession, et dans des termes tels qu'énoncés dans cet Article 11 et tel que

déterminé par les Administrateurs de Catégorie A et le Représentant des Managers. Si le Contrat de Cession n'est pas conclu, la Notification de Sortie Forcée doit expirer et les dispositions de cet Article 11 doivent cesser de s'appliquer concernant la Notification de Sortie Forcée.

11.2 Chaque Cédant de Sortie Forcée doit payer sa part proportionnelle (comme déduction du produit brut avant impôt devant être reçu, sans préjudice de toutes autres déductions qui doivent légitimement être faites) des frais supportés par le(s) Cessionnaire(s) Proposé(s) relatifs à la Vente proposée et à la cession des Actions de Sortie Forcée, dans la mesure où de tels frais ont été supportés au mon et pour le compte du(des) Cédant(s) Proposé(s) et de tous les Cédants de Sortie Forcée.

11.3 Chaque Cédant de Sortie Forcée doit céder la propriété de ses Actions de Sortie Forcée au Cessionnaire de Sortie Forcée dans les termes énoncés dans cet Article 11, en délivrant à la Société au nom et pour le compte du(des) Cessionnaire(s) de Sortie Forcée avant ou à la Date de Réalisation de la Sortie Forcée:

11.3.1 les cessions dûment signées relatives à ses Actions de Sortie Forcée;

11.3.2 si un certificat a été émis pour un de ses Titres de Sortie Forcée, le(s) certificat(s) concerné(s) (ou une indemnité qui y est relative dans une forme qui convient au Conseil d'Administration); et

11.3.3 un contrat de cession dûment signé ou un formulaire d'acceptation selon lequel le Cédant de Sortie Forcée fournira des représentations et garanties relatives à sa propriété et détention d'Actions et cédera à la Date de Réalisation de la Sortie Forcée la propriété de ses Actions de Sortie Forcée au Cessionnaire de Sortie Forcée libre de toute Charge et avec toute garantie d'usage,

et, dans la mesure de ce qui est requis, doit signer tout autre document pour réaliser l'émission des actions, instruments de dettes et autres titres au Cessionnaire de Sortie Forcée.

11.4 Le Groupe du Cessionnaire Proposé doit payer à la Société la totalité du Prix de Sortie Forcée du pour toutes les Actions de Sortie Forcée avant ou à la date de Réalisation de la Sortie Forcée. Par la suite, la Société doit libérer le Prix de Sortie Forcée du à chaque Cédant de Sortie Forcée en vertu de l'Article 11 concernant ses Actions de Sortie Forcée suivant la délivrance à la Société par ce Cédant de Sortie Forcée des documents requis en vertu de l'Article 11.3 ci-dessus.

11.5 Si des Actions de toute catégorie sont émis par la Société à tout moment après la date de la/des Notification(s) de Sortie Forcée (les "Titres Subséquents"), le Groupe du Cessionnaire Proposé doit être en droit de faire une notification supplémentaire (la "Notification de Sortie Forcée Supplémentaire") à chaque détenteur d'Actions (un "Cédant de Sortie Forcée Supplémentaire") leur demandant de céder la totalité tous leurs Titres Subséquents (les "Titres de Sortie Forcée Subséquents") à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Sortie Forcée Supplémentaire à la contrepartie déterminée par les Administrateurs de Catégorie A et le Représentant des Managers à la date indiquée dans la/les Notification(s) de Sortie Forcée Supplémentaire(s) (la "Date de Réalisation de Sortie Forcée Supplémentaire"). Les dispositions de cet Article 11 doivent s'appliquer aux Titres de Sortie Forcée Subséquents, avec les modifications suivantes:

11.5.1 les références aux "Notification(s) de Sortie Forcée" doivent être réputées être des références à des "Notification(s) de Sortie Forcée Supplémentaire(s)";

11.5.2 les références aux "Titre(s) de Sortie Forcée" doivent être réputées être des références à des "Titre(s) de Sortie Forcée Subséquents";

11.5.3 les références à la "Date de Réalisation de la Sortie Forcée" doivent être réputées être des références à la "Date de Réalisation de la de Sortie Forcée Supplémentaire(s)"; et

11.5.4 les références à la "Cédant de Sortie Forcée" doivent être réputées être des références à la " Cédant de Sortie Forcée Supplémentaire".

11.6 Toute cession d'Actions faite en vertu de, et conformément à, cet Article 11 (incluant les cessions d'Actions en vertu de la Vente proposée en vertu de l'Article 11.1) doit être sous réserve des restrictions de l'Article 11 et du Pacte d'Actionnaires, dans la mesure de ce qu'il énonce.

C. Assemblée générale des actionnaires

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée Générale, qui constitue un des organes de la Société.

12.2 Si la Société ne possède qu'un seul Actionnaire (l'"Actionnaire Unique"), cet Actionnaire exercera les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Dans ce cas et lorsque le terme „Actionnaire Unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence à „Assemblée Générale“ utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à „l'Actionnaire Unique“.

12.3 L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi de 1915 et par les présents Statuts.

13. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

13.1 L'Assemblée Générale de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

13.2 L'Assemblée Générale doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du Conseil d'Administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

13.3 Une Assemblée Générale annuelle doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le vingtième jour du mois de juin à 14h30.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'Assemblée Générale annuelle dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

13.4 L'avis de convocation à toute Assemblée Générale doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

13.5 Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du Conseil d'Administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

13.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

14. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Actionnaires ou membres du Conseil d'Administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

14.2 Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale.

14.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'Assemblée Générale agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la Loi de 1915 ou dans les présents Statuts.

14.4 Vote

14.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

14.4.2 Sauf exigence contraire dans la Loi de 1915 ou dans les présents Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, qui devra inclure un vote positif d'une majorité simple des Actionnaires Ordinaires de Catégorie A. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.5 Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

14.6 Tout Actionnaire qui prend part à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

14.7 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à toute Assemblée Générale.

15. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi de 1915, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée qui devra inclure un vote positif d'une majorité simple des Actionnaires Ordinaires de Catégorie A, où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, qui devra inclure un vote positif d'une majorité simple des Actionnaires Ordinaires de Catégorie A, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

16. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration peut reporter toute Assemblée Générale déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute Assemblée Générale convoquée pour décider d'une modification des Statuts. Le Conseil d'Administration doit reporter toute Assemblée Générale déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs Actionnaires représentant au

moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une Assemblée Générale déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

17. Report des assemblées générales des actionnaires.

17.1 Le bureau de toute Assemblée Générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout Actionnaire qui en fait la demande.

17.2 De même, l'Actionnaire Unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

17.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du Conseil d'Administration, par deux Administrateurs ou par l'Administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

18. Pouvoirs du conseil d'administration.

18.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") dont les membres ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires.

18.2 S'il est constaté lors d'une Assemblée Générale que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul Actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul Administrateur et ce, jusqu'à la première Assemblée Générale faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un Actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „Administrateur unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au „Conseil d'Administration“ utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à „l'Administrateur unique“.

18.3 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi de 1915 ou les présents Statuts réservent à l'Assemblée Générale.

18.4 Conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs ou à toute autre personne, Actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

18.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

19. Composition du conseil d'administration.

19.1 Le Conseil d'Administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 18.2 des présents Statuts.

19.2 Le Conseil d'Administration doit choisir un président du Conseil d'Administration parmi ses membres (le "Président"). Le Conseil d'Administration peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a ni besoin d'être Actionnaire ni membre du Conseil d'Administration.

20. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

20.1 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

20.2 Si une personne morale est nommée au poste d'Administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale sus-visée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) Administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même Administrateur.

20.3 Les Actionnaires Ordinaires de Catégorie A ont le droit de désigner des candidats pour la nomination en tant qu'Administrateurs au Conseil d'Administration (chacun un "Administrateur de Catégorie A").

20.4 Tout Administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale.

20.5 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout Administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout Administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

21. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

21.1 Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les Administrateurs restant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

21.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs Actionnaires, le nombre total des membres du Conseil d'Administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents Statuts, le cas échéant, cette vacance doit

être comblée sans délai soit par l'Assemblée Générale soit, provisoirement, par les membres restants du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se prononcera sur la nomination permanente.

21.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'Administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'Assemblée Générale.

22. Convocation des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit ci-dessous.

22.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque Administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

23. Conduite des réunions du conseil d'administration.

23.1 Le Président préside à toute réunion du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration peut provisoirement élire un autre Administrateur comme président temporaire.

23.2 Quorum

23.3 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, y compris au moins un Administrateur de Catégorie A, est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

23.4 Vote

23.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du Conseil d'Administration où une telle majorité des membres doit inclure le vote positif d'un/des Administrateur(s) de Catégorie A présent(s) ou représenté(s) à la réunion. Le Président n'a pas de voix prépondérante.

23.6 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre Administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

23.7 Tout Administrateur qui prend part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par les moyens de communication sus-visés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

23.8 Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les Administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

23.9 Sauf si la loi en dispose autrement, tout Administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Cet Administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'Assemblée Générale suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un Administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'Administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

24. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

24.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le Président rédige le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration, qui est signé par le Président et par le secrétaire, le cas échéant.

24.2 L'Administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

24.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le Président, par deux Administrateurs ou par l'Administrateur unique, le cas échéant.

25. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature de l'Administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

26. Comités. De plus, le Conseil d'Administration peut nommer des comités afin de conduire certaines tâches et fonctions déléguées à de tels comités.

E. Surveillance de la société.

27. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

27.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des Actionnaires ou non.

27.2 L'Assemblée Générale détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'Assemblée Générale.

27.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée.

27.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le Conseil d'Administration doit convoquer l'Assemblée Générale sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

27.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

27.6 Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la Loi de 2002, la Société n'est pas requise d'avoir un commissaire aux comptes.

27.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'Assemblée Générale.

27.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

27.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni Actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du Conseil d'Administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

27.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la Loi de 2002 sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes intérimaires

28. Exercice social. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

29. Bénéfices - Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

29.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

29.2 Les sommes allouées à la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire accepte cette affectation.

29.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

29.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi, et sur recommandation du Conseil d'Administration, la Société pourra par Décisions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires conformément à la priorité établie à l'Article 29.8 ci-dessous.

29.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, le Conseil d'Administration pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, conformément à la priorité établie à l'Article 29.8 ci-dessous.

29.6 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux Actionnaires par une résolution de(s) Actionnaire(s) ou de(s) Administrateur(s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

29.7 Les dividendes (qu'ils soient finaux ou intérimaires) seront payés en Euro ou en toute autre devise sélectionnée par les Actionnaires ou le Conseil d'Administration, selon le cas, et ils sont payés en tels lieux et heures tel que déterminé par les Actionnaires ou le Conseil d'Administration, selon le cas.

29.8 Les Dividendes (qu'ils soit finaux ou intérimaires) seront distribués aux Actionnaires comme suit:

29.8.1 un rendement préférentiel égal à 11,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 4 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 4"); puis

29.8.2 un rendement préférentiel égal à 12,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 3 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 3"); puis

29.8.3 un rendement préférentiel égal à 13,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 2 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 2"); puis

29.8.4 un rendement préférentiel égal à 14,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 1 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement de Base Préférentiel de Catégorie 1") plus le Montant Complémentaire de Catégorie 2 plus le Montant Complémentaire de Catégorie 3 plus le Montant Complémentaire de Catégorie 4 courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 1 à compter de la Date d'Emission jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 1"), puis

29.8.5 un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Actions Ordinaires de Catégorie 1 émises sera distribué de manière égale à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 1 au pro rata de leurs Actions Ordinaires de Catégorie 1; puis

29.8.6 un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale totale des Actions Ordinaires de Catégorie 2 émises sera distribué de manière égale à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 2 au pro rata de leurs Actions Ordinaires de Catégorie 2; puis

29.8.7 un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Actions Ordinaires de Catégorie 3 émises sera distribué de manière égale à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 2 au pro rata de leurs Actions Ordinaires de Catégorie 3; puis

29.8.8 si lorsque les dividendes décrits aux Articles 29.8.1 à 29.8.7 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le dividende total payé soit égal à, ou inférieur à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise choisie par l'Actionnaire ou par le Conseil d'Administration pour paiement des dividendes finaux ou intérimaires, selon le cas), alors les bénéfices nets restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie d'Actions Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1) jusqu'à ce que le dividende total payé soit égal à 100.000.000.000 EUR, et

29.8.9 si lorsque les dividendes décrits aux Articles 29.8.1 à 29.8.8 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le dividende total payé soit supérieur à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise choisie par l'Actionnaire ou par le Conseil d'Administration pour paiement des dividendes finaux ou intérimaires, selon le cas), alors les bénéfices nets restants de la Société seront alloués pari passu aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B et à la dernière catégorie d'Actions Ordinaires qui est restante dans l'ordre numérique inversé (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1).

G. Liquidation

30. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui décide de la dissolution de la société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

30.1 Sur un rendement sur capital lors de la liquidation ou autrement, le boni de liquidation de la Société restant après le paiement de son passif sera verba attribuer l'ordre de priorité suivant, dans la mesure où de telles Actions sont encore restantes:

30.1.1 le Rendement Préférentiel de Catégorie 4, puis

30.1.2 le Rendement Préférentiel de Catégorie 3, puis

30.1.3 le Rendement Préférentiel de Catégorie 2, puis

30.1.4 le Rendement Préférentiel de Catégorie 2, puis

30.1.5 un rendement égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Actions Ordinaires de Catégorie 1 émises sera distribué de manière égale à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 1 au pro rata de leurs Actions Ordinaires de Catégorie 1, puis

30.1.6 un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale totale des Actions Ordinaires de Catégorie 2 émises sera distribué de manière égale à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 2 au pro rata de leurs Actions Ordinaires de Catégorie 2; puis

30.1.7 un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Actions Ordinaires de Catégorie 3 émises sera distribué de manière égale à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 2 au pro rata de leurs Actions Ordinaires de Catégorie 3; puis

30.1.8 si lorsque les paiements décrits aux Articles 30.1.1 à 29.8.7 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le montant total payé soit supérieur à, ou inférieur à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise), alors les actifs en surplus restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie d'Actions Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1) jusqu'à ce que le montant total payé soit égal à 100.000.000.000 EUR, et

30.1.9 si lorsque les paiements décrits aux Articles 29.8.1 à 29.8.8 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le montant total payé soit égal à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise), alors les actifs en surplus restants de la Société seront alloués pari passu aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B et à la dernière catégorie d'Actions Ordinaires de Catégorie A et d'Actions Ordinaires de Catégorie B qui est restante dans l'ordre numérique inversé (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1).

H. Loi applicable - Définitions

31. Loi applicable.

31.1 Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

32. Définitions.

"Acheteur Proposé"	a le sens que lui donne la définition de "Vente".
"Action Préférentielle de Catégorie 1"	signifie une Action Préférentielle de Catégorie A1 ou une Action Préférentielle de Catégorie B1.
"Action Préférentielle de Catégorie 2"	signifie une Action Préférentielle de Catégorie A2 ou une Action Préférentielle de Catégorie B2.
"Action Préférentielle de Catégorie 3"	signifie une Action Préférentielle de Catégorie A3 ou une Action Préférentielle de Catégorie B3.
"Action Préférentielle de Catégorie 4"	signifie une Action Préférentielle de Catégorie A4 ou une Action Préférentielle de Catégorie B4.
"Actionnaire Ordinaire"	signifie un détenteur d'Actions Ordinaires.
"Actionnaire Ordinaire de Catégorie A"	signifie le détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A.
"Actionnaire Unique"	a le sens qui lui est donné à l'Article 12.2.
"Actionnaires"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1, les détenteurs d'Actions.
"Actions de Sortie Forcée"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.1 et fait également référence à tout/(s) Titre(s) de Sortie Forcée Subséquent(s).
"Actions Ordinaires de Catégorie 1"	signifie une Action de Catégorie A1 ou une Action de Catégorie B1.
"Actions Ordinaires de Catégorie 2"	signifie une Action de Catégorie A2 ou une Action de Catégorie B2.
"Actions Ordinaires de Catégorie 3"	signifie une Action de Catégorie A3 ou une Action de Catégorie B3.
"Actions Ordinaires de Catégorie A"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1(c), les Actions Ordinaires de Catégorie A1, les Actions Ordinaires de Catégorie A2 et les Actions Ordinaires de Catégorie A3.
"Actions Ordinaires de Catégorie A1"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (a), les actions ordinaires de catégorie A1 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Ordinaires de Catégorie A2"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (b), les actions ordinaires de catégorie A2 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Ordinaires de Catégorie A3"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (c), les actions ordinaires de catégorie A3 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Ordinaires de Catégorie B"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1(f), les Actions Ordinaires de Catégorie B1, les Actions Ordinaires de Catégorie B2 et les Actions Ordinaires de Catégorie B3.

"Actions Ordinaires de Catégorie B1"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (d), les actions ordinaires de catégorie B1 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Ordinaires de Catégorie B2"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (e), les actions ordinaires de catégorie B2 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Ordinaires de Catégorie B3"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (f), les actions ordinaires de catégorie B3 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR)
"Actions Ordinaires"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1(f), les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B.
"Actions Préférentielles de Catégorie A"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (j), les Actions Préférentielles de Catégorie A1, les Actions Préférentielles de Catégorie A2, les Actions Préférentielles de Catégorie A3 et les Actions Préférentielles de Catégorie A4.
"Actions Préférentielles de Catégorie A1"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (g), les actions préférentielles de catégorie A1 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles de Catégorie A2"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (h), les actions préférentielles de catégorie A2 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles de Catégorie A3"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (i), les actions préférentielles de catégorie A3 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles de Catégorie A4"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (j), les actions préférentielles de catégorie A4 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles de Catégorie B"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (n), les Actions Préférentielles de Catégorie B1, les Actions Préférentielles de Catégorie B2, les Actions Préférentielles de Catégorie B3 et les Actions Préférentielles de Catégorie B4.
"Actions Préférentielles de Catégorie B1"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (k), les actions préférentielles de catégorie B1 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles de Catégorie B2"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (l), les actions préférentielles de catégorie B2 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles de Catégorie B3"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (m), les actions préférentielles de catégorie B3 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles de Catégorie B4"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1 (n), les actions préférentielles de catégorie B4 émises par la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR).
"Actions Préférentielles"	signifie, tel que définit à l'Article 5.1.1(n), les Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B.
"Actions Rachetées"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.
"Actions Warehoused"	a le sens qui lui est donné à l'Article 10.3.5.
"Actions"	signifie les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles.
"Administrateur de Catégorie A"	a le sens qui lui est donné à l'Article 20.3.
"Affilié"	aura le sens que lui donne le Pacte d'Actionnaires.
"Assemblée Générale"	signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.
"Auditeur(s)"	signifie le(s) commissaire(s) aux compte ou réviseur(s) d'entreprise agréé(s) de la Société tel(s) que nommé(s) de temps à autre, conformément à l'Article 27.
"Bon Sortant"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Catégorie d'Actionnaires"	signifie les Actionnaires détenant une Catégorie d'Actions particulière.
"Catégorie d'Actions"	signifie les Actions émises par la Société d'une catégorie particulière.
"Cédant de Sortie Forcée Supplémentaire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.5.
"Cédant de Sortie Forcée"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.1 et fait également référence à tout Cédant de Sortie Forcée Supplémentaire.
"Cédant Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 10.2.
"Cessionnaire de Sortie Forcée"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.1.
"Cessionnaire Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 10.3.5.
"Charge"	signifie une hypothèque, charge, nantissement, gage, privilège, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers, autre charge ou sûreté de tout type, ou autre type de contrat ou arrangement ayant un effet similaire.
"Comité de Rémunération"	signifie le comité de rémunération de Sentinel Bidco, une société constituée en

	Angleterre et Pays de Galles (numéro d'immatriculation 08603139), dont le siège social se trouve au Saltgate UK Limited, Forum 3 Solent Business Park, Whiteley, Hampshire, PO15 7FH
"Conseil d'Administration"	signifie, tel que définit à l'Article 4.2, le conseil d'administration de la Société.
"Consentement de l'Investisseur CVC"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Contrat de Vente"	a le sens qui lui est donné à l'Article 13.1.
"Cotation"	signifie: (a) à la fois l'admission de toute action de la Société du Groupe concernée à la Cote Officielle maintenue par la Financial Conduct Authority (ou son successeur de temps à autre) devenant effective (conformément aux Règles de Cotation) et l'admission de toute action de la Société du Groupe concernée à la négociation sur le marché du London Stock Exchange (LSE) pour les titres cotés (conformément aux Normes d'Admission et d'Information du LSE, alors en vigueur); (b) l'admission à la négociation de toute action de la Société du Groupe concernée sur un Marché AIM du LSE devant effectif; (c) l'admission équivalente à la négociation ou permission d'opérer sur tout autre Recognised Investment Exchange, ou toute autre plateforme de négociation tel que proposé par les Investisseurs Majoritaires CVC, devenant effectif en relation avec toute action de la Société du Groupe concernée.
"Date de Calcul"	signifie la date jusqu'à laquelle le Rendement Préférentiel de Catégorie 1 est calculé.
"Date de Cessation"	signifie, en ce qui concerne un Sortant: (a) lorsqu'un paiement est effectué à un Sortant en guise de notification, la date à laquelle le paiement est réalisé; (b) (dans des circonstances où le paragraphe (a) ne s'applique pas), lorsque le contrat de travail ou contrat de services du Sortant se termine en vertu d'une notification donnée par le Sortant ou par la Société du Groupe concernée, la date à laquelle une notification expire, que le Sortant soit placé en Garden Leave ou non; (c) si le Sortant est un Sortant à la suite de son décès, la date de son décès ou certificat de son décès (si la date est inconnue); et (d) (dans des circonstances où aucun des paragraphes (a), (b) ou (c) ne s'appliquent) la date à laquelle le Sortant cesse d'être employé ou engagé par (ou nommé en tant qu'administrateur de) une Société du Groupe.
"Date de Réalisation de la Sortie Forcée"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.1 et fait également référence à toute Date de Réalisation de Sortie Forcée Supplémentaire.
"Date de Réalisation de Sortie Forcée Supplémentaire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.5.
"Expert Indépendant"	signifie un expert en évaluation (agissant en tant qu'expert et on pas en tant qu'arbitre) proposé par le Conseil d'Administration et nommé par lui sur base de l'Article 10.6 ou, dans le cas de divergences quant à la candidature, nommé sur demande du Conseil d'Administration par le Président en fonction de l'Institut des Comptables Agréés d'Angleterre et du Pays de Galles (Institute of Chartered Accountants in England and Wales).
"Garden Leave"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Groupe d'Acheteurs Proposés"	a le sens que lui donne la définition de "Vente".
"Groupe"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Jour Ouvrable"	signifie tout jour à l'exclusion des samedi et dimanche ou jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, Jersey, les Iles Caïmans et en Angleterre et au Pays de Galles.
"Loi de 1915"	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
"Loi de 2002"	signifie la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.
"Mauvais Sortant"	a le sens que lui donne le Pacte d'Actionnaires.
"Montant Complémentaire de Catégorie 2"	signifie: $(IP_2 \times 1\% \times Y_2) / N_1$, où: "IP ₂ " signifie le Prix d'Émission total des Actions Préférentielles de Catégorie 2 "Y ₂ " signifie (i) si les Actions Préférentielles de Catégorie 2 sont toujours en

	circulation à la Date de Calcul, le nombre d'années dans la période commençant à la date d'émission des Actions Préférentielles de Catégorie 2 et se terminant à la Date de Calcul; ou (ii) si les Actions Préférentielles de Catégorie 2 ont été rachetées à la date ou avant la Date de Calcul, le nombre d'années dans la période commençant à la date d'émission des Actions Préférentielles de Catégorie 2 et se terminant à la date de rachat des Actions Préférentielles de Catégorie 2
	"N ₁ " signifie le nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie 1 en circulation.
"Montant Complémentaire de Catégorie 3"	<p>Signifie:</p> $(IP_3 \times 2\% \times Y_3) / N_1$ <p>"IP₃" signifie le Prix d'Emission total des Actions Préférentielles de Catégorie 3</p> <p>"Y₃" signifie (i) si les Actions Préférentielles de Catégorie 3 sont toujours en circulation à la Date de Calcul, le nombre d'années dans la période commençant à la date d'émission des Actions Préférentielles de Catégorie 3 et se terminant à la Date de Calcul; ou (ii) si les Actions Préférentielles de Catégorie 3 ont été rachetées à la date ou avant la Date de Calcul, le nombre d'années dans la période commençant à la date d'émission des Actions Préférentielles de Catégorie 3 et se terminant à la date de rachat des Actions Préférentielles de Catégorie 3</p>
"Montant Complémentaire de Catégorie 4"	<p>signifie:</p> $(IP_4 \times 3\% \times Y_4) / N_1$ <p>"IP₄" signifie le Prix d'Emission total des Actions Préférentielles de Catégorie 4</p> <p>"Y₄" signifie (i) si les Actions Préférentielles de Catégorie 4 sont toujours en circulation à la Date de Calcul, le nombre d'années dans la période commençant à la date d'émission des Actions Préférentielles de Catégorie 4 et se terminant à la Date de Calcul; ou (ii) si les Actions Préférentielles de Catégorie 4 ont été rachetées à la date ou avant la Date de Calcul, le nombre d'années dans la période commençant à la date d'émission des Actions Préférentielles de Catégorie 4 et se terminant à la date de rachat des Actions Préférentielles de Catégorie 4</p>
"Montant Disponible"	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la catégorie d'Actions Ordinaires (tel que déterminé conformément à l'Article 29 des Statuts) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables cessibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires (sans, pour écarter tout doute, double comptage) de telle sorte que:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Où AA = Montant Disponible</p> <p>NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la catégorie d'Actions Ordinaires (tel que déterminé conformément à l'Article 29 des Statuts)</p> <p>P = toute prime d'émission librement distribuable ou autres réserves librement distribuables</p> <p>CR = le montant de la réduction de capital social et réduction de réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions à annuler</p> <p>L = pertes (y compris les pertes reportées)</p> <p>LR = toute somme à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi de 1915 et des Statuts.</p>
"Montant Total d'Annulation"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.4.
"Notification de Cession Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.2.
"Notification de Sortie Forcée Supplémentaire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.5.
"Notification de Sortie Forcée"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.1 et fait également référence à toute(s) Notification(s) de Sortie Forcée Supplémentaire(s).
"Pacte d'Actionnaires"	signifie tout pacte d'actionnaires et d'investissement qui peut être conclu au sujet de la Société tel que modifié et tout contrat de souscription qui peut être signé par

	toute personne en ce qui concerne l'acquisition de tout intérêt dans les Actions ou autres Titres émis par la Société.
"Président"	signifie le président du Conseil d'Administration.
"Prix d'Acquisition d'Action Ordinaire de Catégorie B"	signifie, en ce qui concerne une Cession Obligatoire de Titre qui est une Action Ordinaire de Catégorie B, le Prix d'Emission d'une telle Action Ordinaire de Catégorie B (ou, lorsque cette Action Ordinaire de Catégorie B était initialement acquise par cession de pleine concurrence plutôt que par partage, le montant payé par le Sortant concerné).
"Prix de Cession Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.4.
"Prix de Rachat"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.
"Prix de Sortie Forcée"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.1.
"Prix d'Emission"	signifie le montant total payé (ou porté à son crédit) relatif à la valeur nominale, ensemble avec tout montant crédité au compte de prime d'émission, relatif à l'Action concernée.
"Rachat d'Action"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.
"Registre"	signifie le registre des actions de la Société.
"Remboursement de Mauvais Sortant"	a le sens que lui donne l'Article 10.5.
"Rendement de Base Préférentiel de Catégorie 1"	a le sens que lui donne l'Article 29.8.4.
"Rendement Préférentiel de Catégorie 1"	a le sens que lui donne l'Article 29.8.4.
"Rendement Préférentiel de Catégorie 2"	a le sens que lui donne l'Article 29.8.3.
"Rendement Préférentiel de Catégorie 3"	a le sens que lui donne l'Article 29.8.2.
"Rendement Préférentiel de Catégorie 4"	a le sens que lui donne l'Article 29.8.1.
"Représentants des Managers"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Société du Groupe"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Société"	a le sens qui lui est donné à l'Article 1.
"Sortant Intermédiaire"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Statuts"	signifie, tel que définit à l'Article 2, ces statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
"Syndiqué"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Titre de Cession Obligatoire"	signifie toutes les Actions détenues par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) concerné(s) à la Date de Cessation concernée et tout autres actions ou titres dans le Groupe détenus par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) concerné(s) de temps à autre ultérieurement, que cela résulte de sa détention d'Actions ou en vertu de l'exercice de tout droit ou option ou autrement et que de telles actions étaient émises au moment de Date de Cessation ou non.
"Titres de Sortie Forcée Subséquents"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.5.
"Titres Subséquents"	a le sens qui lui est donné à l'Article 11.5.
"Trust d'Employé"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Trustee"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Valeur d'Annulation"	a le sens que lui donne l'Article 9.3.
"Valeur Marchande Certifiée"	signifie, en ce qui concerne une Cession Obligatoire de Titre, le prix certifié par les Auditeurs (ou, si les Auditeurs sont incapables ou ne veulent pas agir pour toute raison ou si les Administrateurs de Catégorie A déterminent qu'il est inapproprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) qui sera la Valeur de Marché d'une telle Cession Obligatoire de Titre au moment de la Date de Cessation relatif au Sortant concerné.
"Vendeur Proposé"	a le sens que lui donne la définition de "Vente".
"Vente"	signifie la cession (que ce soit par le biais d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées) du titre des Actions Ordinaires de Catégorie A par une ou

plusieurs personnes (à l'exception d'un Affilié ou d'un Syndiqué) (le(s) "Vendeur(s) Proposé(s)") qui, si enregistrée, aurait pour effet qu'une personne (l'"Acheteur Proposé") et toute autre personne autre qu'un Affilié du/des Vendeur(s) Proposé(s) ou un Syndiqué:

- (a) qui est une personne liée à l'Acheteur Proposé; ou
- (b) avec qui l'Acheteur Proposé agit de concert; (ensemble le "Group d'Acheteur Proposé"), Détenant 50 pourcent (50%) ou plus des Actions Ordinaires de Catégorie A émises à ce moment.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 5.200,-.

Fait et passé, à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu aux comparants connus du notaire par noms, prénoms, statuts civils et résidences, les prédits comparants ont signés l'acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, A. BORDERIEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 février 2014. Relation: RED/2014/339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014031360/2387.

(140034259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Conbelts Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.690.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 20 février 2014 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014027720/15.

(140033631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Matrix, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 149.255.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MATRIX
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014027979/12.

(140033615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.
